



DOCUMENTS TECHNIQUES DE LA FAO SUR LES POLITIQUES COMMERCIALES relatives aux négociations de l'OMC sur l'agriculture

No. 12. Le riz: que nous enseignent les résultats des modèles d'analyse?

SOMMAIRE

1	Introduction	1
2	Caractéristiques du marché international du riz et incidences pour la modélisation	1
3	Approches de l'analyse quantitative de la réforme des politiques dans le secteur du riz	3
4	Traitement des politiques relatives au riz dans les modèles quantitatifs	5
5	Modélisation des réformes des politiques dans le secteur du riz	9
6	Pourquoi les résultats différent-ils?	19
7	Conclusions	20
	Annexe: Politiques concernant le secteur du riz dans les principaux pays producteurs et exportateurs/importateurs	22
	Références	31

1 Introduction

L'année 2004 a été déclarée Année internationale du riz par l'Assemblée générale des Nations Unies en hommage à un produit qui constitue l'aliment de base pour la moitié environ de la population mondiale et qui est aussi une importante source de recettes pour les pays en développement. En raison de son importance stratégique, le riz a fait l'objet d'innombrables interventions des pouvoirs publics qui font que le riz est au nombre des produits agricoles caractérisés par le plus de distorsions. Aussi le riz est-il fréquemment spécifié dans les modèles tendant à analyser les effets de la libéralisation des échanges. L'objet du présent document technique¹ est de passer en revue et de comparer les différents outils d'analyse employés pour évaluer cet impact, le but ultime étant de faire la lumière sur les questions critiques actuellement discutées dans le contexte des négociations commerciales multilatérales en cours dans le cadre du Cycle actuel des négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le présent document esquisse tout d'abord les caractéristiques du riz en tant que produit et du marché international du riz, avant de passer en revue les modèles quantitatifs globaux qui ont été utilisés pour simuler la libéralisation des échanges, d'examiner la façon dont ils reflètent les politiques,

de suggérer un certain nombre de raisons pour lesquelles les résultats peuvent varier et de résumer et de discuter les conclusions qu'ils donnent. Sur la base de ces résultats, mais compte tenu aussi des lacunes des divers outils d'analyse, le document met en relief un certain nombre de questions qu'il importe d'avoir à l'esprit avant d'interpréter les résultats de l'analyse d'une réforme des politiques.

2 Caractéristiques du marché international du riz et incidences pour la modélisation

Le riz est à l'origine de quelque 20 pour cent de l'apport calorique moyen mondial. Bien que produit et consommé sur les cinq continents, le riz est concentré surtout en Asie, qui représente environ 90 pour cent de la production et de la consommation mondiales, approximativement la moitié du total mondial étant imputable à la Chine et à l'Inde seulement. Le riz est consommé surtout dans le pays où il est cultivé, de sorte que les échanges de riz sont réduits, aussi bien en chiffres absolus qu'en proportion de la production mondiale. Avec 26 millions de tonnes en moyenne en 2000-2003, le marché international du riz ne représente que le quart de celui du blé et un peu plus du tiers du marché du maïs. Depuis le début des années 90, le volume des échanges de riz sur le marché international a augmenté non seulement en termes de quantités mais aussi en proportion de la production, ce qui s'est traduit par un «élargissement» du marché international du riz. Néanmoins, ce marché demeure beaucoup plus réduit que celui des autres grandes céréales, les échanges de riz sur les marchés mondiaux n'ayant représenté que 7 pour cent de la

¹ Le présent document technique reflète les résultats des discussions qui ont eu lieu lors d'une consultation informelle d'experts tenue au siège de la FAO, à Rome, les 22 et 23 novembre 2004.

production mondiale entre 2000 et 2003, contre 18 pour cent pour le blé et 13 pour cent pour le maïs. De même, les importations ou les exportations de riz pour les principaux pays producteurs et consommateurs sont généralement très modestes en comparaison des quantités vendues sur les marchés nationaux. Dans ces pays, des variations relativement modestes de la production ou de la consommation peuvent les transformer en importateurs ou en exportateurs, selon le cas, ce qui est une source potentielle d'instabilité des cours internationaux et un élément extrêmement difficile à refléter dans les modèles.

L'orientation des courants internationaux de riz est relativement stable, le riz en provenance d'Asie étant fréquemment écarté des marchés d'Amérique latine ou des Caraïbes, où les États-Unis et les pays exportateurs de la région trouvent leurs principaux débouchés. Inversement, le riz en provenance des États-Unis, de l'Argentine ou de l'Uruguay n'a guère pénétré sur les marchés d'Asie, sauf au Japon.² Ces dernières années, toutefois, le schéma du commerce de riz a eu tendance à s'assouplir, du riz sud-américain commençant à être écoulé sur les marchés du Proche-Orient et du riz thaïlandais sur les marchés brésiliens. Si le schéma des courants commerciaux s'explique en partie par les coûts du transport, il est également influencé par les mesures phytosanitaires qui ont été adoptées, en particulier par plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en ce qui concerne les importations de riz paddy d'origine asiatique. Les relations entre exportateurs et importateurs de riz sont également dictées par les traditions. C'est ainsi par exemple que les pays d'Afrique orientale ont traditionnellement été approvisionnés en riz par le Pakistan, tandis que les pays d'Afrique occidentale ont eu recours à des sources plus diversifiées et ont notamment importé du riz en provenance de la Chine, de l'Inde, de la Thaïlande ou du Viet Nam. La structure traditionnelle des échanges de riz ne peut être raisonnablement décrite qu'au moyen de cadres structurés sur une base spatiale qui reflètent les sources et les destinations du commerce entre les divers pays.

L'exiguïté du marché international du riz est une conséquence mais aussi une raison de politiques hautement protectionnistes. En fait, les pays – et surtout ceux qui sont à l'origine d'une proportion importante de la production mondiale – répugnent à faire fond sur un marché mondial aussi exigu, considéré comme trop réduit pour assurer une source «fiable» d'approvisionnement.³ Il y a

d'autres raisons pour lesquelles les politiques des pouvoirs publics concernant le riz ont traditionnellement tendu à garantir une production suffisante pour couvrir les besoins plutôt qu'une situation d'autarcie. Cela s'explique par le fait que, souvent, les consommateurs préfèrent depuis toujours les variétés d'origine locale, qui ne sont pas toujours disponibles sur les marchés mondiaux, mais aussi par le fait que la riziculture s'accompagne de toute une série d'avantages allant au-delà de la disponibilité de produits alimentaires ou de la génération de recettes pour les producteurs: préservation d'agro-écosystèmes complexes, conservation des paysages et des habitats et préservation du patrimoine culturel.⁴ Les aspects liés à la sécurité alimentaire, joints au caractère «multifonctionnel» de la riziculture, ont été invoqués pour justifier le maintien d'un degré élevé d'intervention tout au long de la chaîne des approvisionnements, de la production à la consommation. La complexité et la fréquence des changements apportés aux politiques nationales concernant le riz font qu'il est particulièrement difficile d'établir un modèle du secteur du riz.

Les caractéristiques spécifiques du produit et les degrés de protection divers appliqués par les pays ont entraîné également une fragmentation du marché international du riz. Les principales variétés de riz qui sont exportées sont au nombre de deux: le riz Indica, variété à grain long, qui représente environ 75 pour cent du commerce total et qui est soumis à des droits de douane relativement peu élevés, et le riz Japonica, variété à grain moyen, qui représente 12 pour cent du marché mondial et auquel s'appliquent des niveaux beaucoup plus élevés de protection à la frontière. Le reste est constitué surtout de variétés aromatiques (Basmati et Hom Mali) et, à un moindre degré, de riz glutineux, qui est soumis à des droits de douane habituellement bien inférieurs à ceux qui frappent le riz Japonica.

Les droits de douane sur le riz et les produits dérivés tendent également à augmenter avec le degré de traitement, les droits sur le riz décortiqué ou usiné étant généralement plus élevés que sur le riz paddy, les gouvernements s'efforçant de protéger leurs industries de traitement. Les réactions de l'offre et de la demande varient beaucoup aussi selon les variétés de riz. S'il n'est pas tenu compte de ces caractéristiques et s'il n'est pas établi à cette fin de différenciation entre le riz Indica et le riz Japonica, il devient très difficile pour les modèles d'évaluer de manière satisfaisante les incidences d'une élimination des politiques produisant un effet de distorsion.

² Parce que ces pays ont réussi à obtenir les marchés japonais de riz à grain moyen.

³ C'est ainsi par exemple que, lorsque l'Inde, en 2002, a enregistré une diminution de 21 millions de tonnes de sa production par suite d'une mauvaise saison des moussons, le pays a comblé le déficit au moyen de ses propres réserves. Il est difficile d'imaginer comment

l'Inde aurait pu obtenir une telle quantité de riz sur le marché international, sur lequel n'ont été échangés que 28 millions de tonnes de riz, sans déclencher une hausse brutale des cours internationaux.

⁴ Voir FAO 2004a.

3 Approches de l'analyse quantitative de la réforme des politiques dans le secteur du riz

L'analyse quantitative de la réforme des politiques repose sur un modèle fondé habituellement soit sur une approche d'équilibre partiel (EP), soit sur une approche d'équilibre général calculable (EGC), soit sur diverses variantes de celles-ci, comme celles qui assouplissent le postulat d'une concurrence parfaite. En outre, les modèles EP ou EGC peuvent comporter une spécification dynamique (pour examiner comment un secteur particulier s'ajuste avec le temps), une spécification statique comparative (pour comparer un point d'équilibre à un autre, l'hypothèse étant qu'il y a eu ajustement complet) ou une spécification spatiale (pour établir un modèle des courants commerciaux entre les pays). Pour une telle analyse, il est réalisé des simulations de l'impact de l'élimination ou de la modification d'une série de variables politiques, et les résultats sont comparés à une simulation de base.

- *Modèles d'équilibre partiel (EP)*

Les modèles EP de l'agriculture examinent les divers produits indépendamment du reste de l'économie en négligeant pour l'essentiel les liens avec les autres secteurs et en considérant comme exogènes des variables macroéconomiques comme les revenus, les prix des facteurs, etc. Les modèles EP, habituellement, estiment les effets des changements apportés aux politiques sous l'angle de leur impact sur les cours mondiaux, le volume des échanges, la production nationale, la consommation et le commerce (net) et utilisent les résultats pour calculer leurs effets sur le bien-être.

Entre autres modèles EP, les modèles AGLINK de l'OCDE, IMPACT de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires et Arkansas Global Rice Model (AGRM-FAPRI) sont le plus communément utilisés pour étudier l'impact des mesures de libéralisation sur le marché du riz. La construction des modèles AGLINK et IMPACT est semblable en ce sens que chacun est un modèle multi-produits structuré sous forme d'une série de sous-modèles nationaux et régionaux qui sont reliés par le biais des échanges ou des cours d'équilibre de référence sur les marchés mondiaux internationaux.

Les modèles AGLINK et IMPACT considèrent le riz comme un agrégat, quels qu'en soient la qualité et les types, tandis que le modèle AGRM différencie les secteurs du riz selon qu'il s'agit de céréales à grain long ou à grain moyen/court. Les trois modèles sont dynamiques et reflètent l'impact spécifique des politiques de soutien interne et des interventions sur les marchés. En particulier, le modèle AGLINK donne une représentation détaillée des politiques de l'OCDE, et notamment des interventions automatiques sur les marchés fondées sur des seuils de déclenchement (par exemple les prix planchers), de l'interaction entre

les politiques internes et les mesures à la frontière (par exemple le subventionnement des exportations utilisé pour maintenir le soutien des prix sur le marché intérieur) et des limites contraignantes concernant les politiques (par exemple l'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay).

Le modèle de simulation des politiques concernant le commerce agricole (ATPSM) élaboré conjointement par la CNUCED et la FAO est un modèle du commerce mondial des produits agricoles comparatif-statique, multi-produits, multi-régions et d'équilibre partiel. Il est conçu principalement pour simuler les politiques relatives au commerce de produits agricoles, en particulier dans le contexte de l'Accord sur l'agriculture. Le modèle produit des éléments très divers, de l'impact des réformes des politiques sur les cours mondiaux, le volume des échanges et la production aux mesures du bien-être.

Le Modèle alimentaire mondial (WFM) de la FAO, modèle dynamique multi-produits qui n'est plus utilisé, était un modèle global traitant individuellement presque tous les pays du monde. À l'heure actuelle, les projections et les perspectives établies par la FAO sont fondées sur un modèle global appelé Modèle de simulation des produits (COSIMO), modèle multi-produits et multi-pays fondé sur le cadre AGLINK de l'OCDE mais comportant une ventilation beaucoup plus détaillée par pays que le modèle AGLINK.

Les premiers modèles d'équilibre partiel qui ont été employés pour évaluer l'impact d'une libéralisation du marché du riz ont été notamment le Modèle statique de simulation des politiques mondiales (SWOPSIM) élaboré par le Ministère de l'agriculture des États-Unis (USDA). Ce modèle est flexible pour ce qui est de la couverture par pays et par produit et permet à l'utilisateur de définir le niveau de détail de chaque élément. Habituellement, l'analyse des politiques se fait sur la base de modifications marginales des politiques. Le modèle SWOPSIM a ultérieurement été doté d'une spécification dynamique, par exemple le Modèle commercial et environnemental de Lincoln (LTEM) de l'Université néo-zélandaise de Lincoln et le modèle VORSIM de Roning (1996, 1998).

Entre autres applications dynamiques des modèles d'équilibre partiel utilisés pour analyser l'impact des mesures de libéralisation de l'agriculture, il y a lieu de citer le modèle sur les céréales, l'élevage et le sucre (GLS) développé par Tyers et Anderson (1988). Il s'agit d'un modèle d'équilibre partiel global dynamique multi-régions et multi-produits. À la différence des autres modèles EP, il permet de tenir compte des incertitudes de la production, et le comportement en ce qui concerne l'administration de stocks est considéré comme un élément endogène.

Jusqu'à présent, les applications des modèles EP spatiaux à des fins d'analyse de l'impact de la réforme des politiques sur les marchés mondiaux du riz ont été rares. Le modèle RICEFLOW, élaboré et administré par l'Université de l'Arkansas, constitue une contribution importante à cet égard. Il s'agit d'un modèle statique du commerce international du riz qui tient compte des coûts de transaction, y compris des frais de transport, des interventions des pouvoirs publics nationaux et des accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux. Un aspect novateur de ce modèle est qu'il est décomposé par type de riz, par degré de traitement et par qualité. L'analyse des réformes est effectuée à l'intérieur d'un cadre statique comparatif et est limitée à celles concernant les mesures de protection à la frontière. À la différence des autres modèles d'équilibre partiel, qui simulent les interactions entre les divers secteurs de produits agricoles, le modèle RICEFLOW concerne uniquement le riz.

- *Modèles d'équilibre général calculable (EGC)*

Les modèles EGC ont eux aussi été largement utilisés pour l'analyse de l'impact des mesures de libéralisation du secteur du riz. Bien qu'ils tiennent compte des effets provenant de secteurs non agricoles et de l'environnement macroéconomique, leur spécification des politiques concernant le riz est habituellement très simple et néglige les multiples aspects et l'hétérogénéité du produit ainsi que la complexité et la diversité des instruments d'intervention.

Le Modèle d'analyse des politiques commerciales mondiales (GTAP) et ses variantes, comme le modèle MIRAGE (Bchir et al., 2002) et GTAPEM (OCDE), ont été parmi les plus populaires des modèles EGC. Le modèle GTAP comprend une représentation au niveau de l'ensemble de l'économie des principaux pays et régions. Il repose sur l'hypothèse que les produits provenant des divers pays sont des substituts imparfaits, de sorte qu'il identifie les échanges bilatéraux et qu'il n'existe pas de cours mondial universellement applicable. Il représente les politiques sous forme de variations marginales des prix et applique une structure uniforme pour représenter le secteur, mais avec des paramètres différents (à l'intégralité des 57 secteurs dans 66 pays). Le modèle essaie de tenir compte d'un type de fragmentation du marché en séparant le riz paddy du riz usiné (mais pas le riz à long grain du riz à grain moyen).

Les autres modèles EGC utilisent habituellement la base de données GTAP. Le modèle MIRAGE, par exemple, est un modèle EGC multisecteurs et multi-régions conçu pour l'analyse des politiques. Les secteurs agricoles sont supposés être caractérisés par une concurrence parfaite, mais pas le secteur industriel ou celui des services. Le modèle MIRAGE essaie de représenter les politiques

agricoles détaillées suivies par plusieurs pays de l'OCDE ainsi que les régimes commerciaux préférentiels administrés par certains pays de cette Organisation.

Le Modèle EGC mondial dynamique (Diao, Somwaru et Roe, 2001) est basé sur la série de données du GTAP. Il permet de procéder à une optimisation inter-temporelle de sorte que le capital s'accumule avec le temps dans un pays ou une région donné de manière endogène. Cette caractéristique implique que le modèle prend en considération non seulement les courants d'échanges bilatéraux mais aussi le financement de ces échanges. En outre, le modèle introduit les «effets de ruissellement» technologiques qui reflètent les avantages de l'«apprentissage» par le biais du commerce: autrement dit, les pays qui s'ouvrent aux échanges adoptent généralement les progrès technologiques incorporés au processus d'échanges, ce qui a pour effet d'améliorer la productivité des facteurs du pays lui-même.

Les premières tentatives d'examen de l'impact des réformes des politiques concernant le riz au moyen de modèles EGC sont notamment le modèle du Système des liens de base (SLB), le modèle rural/urbain et nord/sud (RUNS) et le modèle WARLAS.

Le modèle BLS de l'Institut international pour l'analyse appliquée des systèmes (IIAAS), développé par Fischer et al. (1988) est un modèle d'équilibre général dynamique reflétant environ 80 pour cent de la production agricole, du commerce, de la disponibilité de terre et de la population du monde au moyen d'un système de 20 modèles nationaux détaillés. Le reste du système agricole mondial est représenté par 14 modèles simplifiés concernant chacun une région déterminée. Ces sous-modèles comportent neuf secteurs agricoles et un secteur non agricole. L'analyse de l'impact d'une libéralisation des changes porte uniquement sur l'élimination des effets de distorsion qui caractérisent les échanges et les prix internes des produits agricoles.

Le modèle RUNS est également un modèle d'équilibre général dynamique. Élaboré par l'Université libre de Bruxelles et la Banque mondiale, il s'agit d'un modèle mondial qui se décompose en 22 régions et comprend 15 secteurs agricoles et 5 secteurs non agricoles. Une analyse de sensibilité des politiques est réalisée sur le subventionnement des intrants agricoles, les effets de transmission des élasticités par rapport aux prix et les droits de douane. L'une des spécificités de ce modèle est qu'il tient compte des réactions différenciées de la population active rurale et urbaine.

Le modèle WARLAS est un modèle d'équilibre général statique comparatif élaboré à l'OCDE. Le modèle est axé sur les principales interactions

entre les secteurs agricoles et non agricoles et essaie de quantifier l'efficacité et l'effet sur le bien-être des politiques de l'OCDE sur les pays de l'OCDE eux-mêmes. Il est utilisé en tout 13 secteurs pour spécifier l'ensemble de l'économie. Les politiques sont simulées en modifiant le niveau des variations marginales des mesures de soutien et en évaluant l'impact d'autres restrictions quantitatives comme les programmes de cessation d'activité et les quotas de production.

Bien que différents modèles fondés sur l'approche EP ou l'approche EGC aient été utilisés pour simuler les effets d'une réforme des politiques dans un pays donné,⁵ ils ont été exclus du présent examen à moins que l'analyse n'ait envisagé des scénarios de libéralisation plus larges.

4 Traitement des politiques relatives au riz dans les modèles quantitatifs

À l'exception possible du secteur laitier, il n'y a presque aucun autre produit agricole qui soit aussi exposé aux interventions des pouvoirs publics que le riz. Pour illustrer la diversité et la complexité des politiques nationales concernant le riz, l'on trouvera en annexe un bref résumé des principaux instruments utilisés par les principaux acteurs sur le marché du riz. La façon dont ces politiques sont traitées dans les modèles influe directement sur les résultats des analyses de la libéralisation du commerce.

• Soutien interne

Le secteur national du riz a bénéficié de mesures de soutien qui ont revêtu la forme de subventions extrêmement diverses appliquées tout au long du cycle de développement du produit, de l'infrastructure à la commercialisation du produit final. Les modèles qui essaient de tenir compte du soutien interne le font habituellement de manière globale et approximative, généralement sans spécifier à quel point les différentes mesures de soutien (par exemple subventionnement des intrants, interventions sur les marchés ou paiements directs aux producteurs) sont liées à la production, question qui revêt une importance critique si l'on veut évaluer les effets d'une libéralisation des marchés.

Le problème auquel sont confrontés les modélisateurs tient en partie à la complexité des politiques concernant le riz ainsi qu'au rythme auquel les gouvernements modifient ou infléchissent ces politiques et en rendent compte:

⁵ L'étude réalisée par l'IFPRI en 2000, par exemple, analyse les effets de la libéralisation du commerce au plan national au Viet Nam. D'autres études portent sur l'ouverture du marché du riz au Japon (Taniguchi 2001).

- Les producteurs de riz à prix de revient élevé, dont l'Union européenne, le Japon, la République de Corée, la province chinoise de Taiwan et les États-Unis, ont mis en place des programmes visant à garantir un prix minimum aux producteurs, habituellement à des niveaux dépassant sensiblement ceux qui prévalent sur les marchés internationaux. Depuis la mise en oeuvre de l'Accord sur l'agriculture, néanmoins, tous ces pays ont adopté des réformes qui ont eu pour effet de réorienter leurs politiques d'un soutien indirect des prix vers un soutien direct des revenus, sous forme de paiements aux producteurs. Ces modifications se sont accompagnées de l'introduction de programmes de gestion de l'offre qui ont imposé des plafonds au niveau de la production. Habituellement, les producteurs ne peuvent prétendre à un soutien des prix ou à des paiements compensatoires que s'ils respectent les plafonds ainsi fixés. Du point de vue de l'OMC, les effets des réformes appliquées par cinq pays susmentionnés ont été une réduction du soutien indirect des prix, mesure de la catégorie «orange» pour ce qui est de leur effet de distorsion des marchés, tout en accroissant leur soutien aux programmes de réduction de la production de la «catégorie bleue», ou de la «catégorie verte», catégorie qui comprend les formes d'assistance ayant le moindre effet de distorsion.
- Les gouvernements, spécialement des pays en développement, ont traditionnellement financé de vastes projets d'investissement dans la bonification des terres, l'irrigation, le drainage ou la maîtrise des crues afin de mettre ainsi en oeuvre leurs stratégies d'auto-suffisance sur le plan de la production de riz. Les subventions des intrants et des services de base demeurent largement utilisées, par exemple pour promouvoir la culture de variétés hybrides ou de variétés améliorées de riz. Bien qu'elles tendent à bénéficier aux riziculteurs technologiquement les plus avancés, qui ont le plus largement recours à l'irrigation et à l'application de produits chimiques, les subventions des intrants sont souvent essentielles pour aider les riziculteurs traditionnels à avoir accès aux nouvelles technologies. De plus, dans la plupart des systèmes de riziculture irriguée, l'eau, l'énergie et l'entretien de l'infrastructure ne sont financés qu'en partie par les producteurs, le reste étant subventionné. Les gouvernements accordent également des subventions pour les services de base dans des domaines comme le traitement, les transports ou l'entreposage.
- Traditionnellement, les principaux pays en développement producteurs de riz fixaient un prix minimum pour la récolte et intervenaien

par le biais d'organismes contrôlés par l'État, chargés d'acheter le riz lorsque les prix tombaient au-dessous du prix plancher ou de vendre du riz prélevé dans les réserves de l'État (ou importé) pour maintenir les prix du riz à la portée des consommateurs. Au cours des 30 dernières années, le nombre de pays en développement ayant légalement habilité une institution à intervenir sur le marché du riz a beaucoup diminué. Souvent, ce recul de l'État est allé de pair avec des programmes d'ajustement structurel et avec le démantèlement des conseils des produits chargés d'administrer les programmes de soutien des prix. Même lorsque de telles institutions demeurent en place, leur statut a changé et il est fréquemment difficile de dire dans quelle mesure elles fonctionnent selon les mêmes principes économiques qu'une entreprise privée ou doivent au contraire répondre à certains objectifs sociaux spécifiques, comme la sécurité alimentaire ou la stabilisation des prix, comme c'est le cas de la BERNAS en Malaisie, de la BULOG en Indonésie, de la Food Corporation of India (FCI) ou de l'Autorité nationale de l'alimentation (NFA) aux Philippines.

- Par le passé, les pays en développement avaient tendance à maintenir délibérément les prix à la production à un niveau peu élevé par rapport aux cours internationaux pour que le produit soit abordable pour la population et aussi pour faciliter les exportations. En outre, ce secteur était habituellement imposé afin de soutenir les réalisations des objectifs nationaux de développement. Tel était jadis le cas dans les principaux pays exportateurs de riz comme la Chine, l'Inde, le Pakistan, la Thaïlande et le Viet Nam. La tendance à long terme à la baisse en termes réels des cours mondiaux du riz, jointe à une expansion économique soutenue, a entraîné un infléchissement radical de ces politiques, à tel point que plusieurs des pays en question paraissent actuellement non plus imposer mais subventionner leurs secteurs du riz (IFPRI, 2004 et 2004a). Cela est rarement le cas dans les pays les moins avancés et c'est ainsi que le Myanmar, par exemple, continue d'imposer implicitement les cultivateurs de paddy en fixant à des niveaux peu élevés les prix de vente obligatoire du riz à l'organisme commercial d'État. Il y a lieu de noter cependant que fréquemment, dans leur tentative de réduire la charge pour le budget des interventions sur le marché, plusieurs pays en développement ont abandonné progressivement ce type d'intervention pour s'orienter vers des mesures à la frontière afin de protéger leur secteur et d'éviter des fluctuations marquées des prix internes. Un

petit nombre d'entre eux⁶ ont également eu recours à des paiements directs pour soutenir les revenus des agriculteurs.

Il existe essentiellement deux mesures, sous forme de marges de prix, pour établir un modèle du soutien interne. La Mesure globale du soutien (MGS), tirée de la définition de l'OMC, et l'Estimation du soutien à la production (ESP), qui est calculée et mise à jour périodiquement par l'OCDE. D'autres modèles, par exemple le modèle AGRM, ont eu recours à des combinaisons d'autres marges calculées (autres que l'ESP) et à des facteurs de multiplication, habituellement incorporés aux équations des prix à la production et de l'offre, pour refléter les effets du soutien interne. L'inclusion des différentes mesures d'intervention aux fins du calcul de ces marges est souvent une question de jugement touchant leurs effets sur la production. Par exemple, les modèles ne considèrent pas tous les paiements aux agriculteurs relevant de la catégorie bleue ou de la catégorie verte comme neutres sur le plan de la production, surtout parce qu'ils apparaissent comme réduisant les risques auxquels sont confrontés les producteurs. L'OCDE a utilisé une «matrice d'évaluation des politiques» (MEP, voir Dewbre, Antón et Thompson, 2001; OECD, 2001) pour estimer la mesure dans laquelle les paiements découplés affectent la production.⁷ Les autres modèles qui essaient d'évaluer l'impact du découplage sont notamment le modèle AGRM, lequel indique pour les États-Unis une réaction de 25 pour cent de la production aux paiements directs et une réaction de 50 pour cent aux paiements anticycliques. De même, Bouët et al. (2003), dans leur modèle MIRAGE, considèrent que 30 pour cent des paiements découplés ont sur la production un impact semblable au subventionnement des intrants.

L'emploi du modèle MGS (par exemple par l'ATPSM) présente plusieurs problèmes. Entre autres carences, la MGS est calculée sur la base des prix de référence de 1986-88 et ne reflète que les mesures de soutien couplées à la production relevant de la «catégorie orange». Pour ces raisons, les modèles qui évaluent l'impact de la libéralisation (par exemple AGLINK, IMPACT, WALRAS et GTAP) se réfèrent souvent à d'autres mesures du soutien, en particulier l'ESP. Toutefois, l'ESP non seulement reflète les transferts budgétaires directs de l'État aux producteurs d'un produit déterminé ou au secteur de l'agriculture dans son ensemble, mais encore reflète les effets positifs des politiques

⁶ Chine, Mexique et Turquie.

⁷ Les résultats de cette analyse, fondée notamment sur un paramètre de découplage et un facteur de risque fixe dérivé d'une estimation d'une répartition tronquée des probabilités de prix, ont été intégrés au modèle AGLINK.

commerciales sur les revenus des producteurs. Ces résultats peuvent par conséquent s'écarter beaucoup de la MGS, comme l'illustre le cas du Japon. Les dernières notifications de la MGS communiquées à l'OMC par le Japon ne font apparaître aucune MGS pour le riz, à la différence de l'ESP de l'OCDE qui, en 2003, a évalué le soutien du riz au Japon comme étant de l'ordre de 14 milliards de dollars. D'un autre côté, les ESP, bien qu'englobant les mesures de la catégorie bleue et de la catégorie verte, souffrent également d'un certain nombre de limitations, dont la plus sérieuse est qu'elles ne sont calculées que pour les pays de l'OCDE et quelques autres pays non membres de cette Organisation.

- *Accès aux marchés*

Les mesures commerciales ne cessent de gagner en importance. En dépit du processus de tarification entrepris dans le cadre de l'application de l'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay, il subsiste une large gamme de mesures commerciales qui mettent les marchés intérieurs du riz à l'abri de la concurrence étrangère, dont droits de douane, prélèvements variables, prix minimums à l'importation/à l'exportation, contingents d'importation/d'exportation, contrôle du commerce par l'État, mesures de sauvegarde spéciale, préférences commerciales, normes phytosanitaires et interdictions pures et simples des importations ou des exportations. Il est souvent difficile, aux fins de l'établissement d'un modèle, de spécifier ces caractéristiques spécifiques du commerce et il faut souvent avoir recours aux marges de prix pour estimer l'équivalent implicite des droits de douane.

En raison de l'importance que revêt le riz pour beaucoup de pays, les droits de douane sur le riz ont généralement été consolidés à des niveaux extrêmement élevés, les taux consolidés moyens simples ad valorem ayant atteint jusqu'à 99 pour cent en 1994 pour tomber, à la fin des périodes d'application de l'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay, à 57 pour cent. Toutefois, ces moyennes ne tiennent pas compte des taux spécifiques. Les modèles convertissent souvent ces derniers en un équivalent ad valorem en se bornant à établir la corrélation entre le droit de douane spécifique et la valeur unitaire moyenne des importations de riz, bien qu'il soit rarement dit comment cette question est traitée. Les modèles utilisent comme base des projections soit les droits consolidés de l'OMC, soit les droits appliqués. La deuxième option, bien que plus réaliste, rend la comparaison des résultats difficile étant donné que les modèles ne se réfèrent pas toujours au même niveau initial des droits avant de simuler les effets d'une libéralisation des mesures à la frontière. De plus, l'on envisage actuellement dans le contexte des négociations multilatérales des réductions non linéaires des droits de douane afin d'éliminer les crêtes tarifaires, par exemple les réductions du

type suisse. Un petit nombre de modèles incorporent des formules de réductions non linéaires des droits (par exemple le modèle ATPSM). Comme beaucoup de gouvernements essaient de protéger leur secteur du traitement du riz, la progressivité des droits est un phénomène qui affecte également le riz, des droits plus élevés s'appliquant à la plupart des produits traités.

La plupart des outils quantitatifs soit traitent le riz comme un produit homogène soumis à des droits à un taux unique,⁸ soit établissent une distinction entre le riz paddy⁹ et le riz traité, classification habituelle des modèles EGC utilisant le cadre du GTAP. Cependant, cette distinction améliore à peine la représentation du marché international du riz car le riz paddy ne représente qu'une petite fraction des échanges internationaux, tandis que le «riz traité» met dans le même sac le riz décortiqué et le riz usiné, qui sont habituellement soumis à des droits de taux très différents.

De plus, il arrive fréquemment que les modèles ne tiennent pas compte de la division du marché mondial du riz en riz Japonica et riz Indica. Étant donné les grandes différences de droits de douane qui frappent ces deux variétés différentes de riz et les réactions différentes des producteurs ou des consommateurs, les modèles qui considèrent uniquement le «riz» comme un produit homogène risquent de mal évaluer l'impact de l'élimination des distorsions du commerce ou des mesures de soutien du marché. Entre les différents modèles d'équilibre partiel examinés, seuls les modèles AGRM et RICEFLOW tiennent compte des effets d'une libéralisation des échanges sur le secteur du riz dans une perspective ventilée par produits qui établit une distinction entre le riz Japonica et le riz Indica.

Dix-huit pays considèrent le riz comme un produit sujet aux mesures de sauvegarde spéciale. Ces dernières années, des mesures de sauvegarde spéciale fondées sur le prix ou sur le volume ont été invoquées dans le contexte de l'OMC par la province chinoise de Taiwan, le Costa Rica, le Nicaragua et le Japon. Des mesures de sauvegarde contre les importations de riz ont également été invoquées dans le cadre d'accords commerciaux régionaux, en particulier l'ANALE et le Pacte andin. Étant donné que les mesures de sauvegarde sont déclenchées sous l'effet de chocs temporaires, les modèles n'en tiennent habituellement pas compte.

Les entreprises commerciales d'État (ECE) sont souvent la principale entité, sinon la seule, qui importe du riz. Elles jouent un rôle clé dans la

⁸ Calculé comme moyenne simple ou pondérée des différents droits qui frappent les produits à base de riz.

⁹ Riz non décortiqué, récolté ou sur pied.

réglementation des importations de riz en Chine, en Malaisie, aux Philippines, en Indonésie et à Sri Lanka mais aussi aux Comores, à Cuba et au Kenya. Bien que les ECE soient, de plus en plus, tenues d'opérer sur une base commerciale et d'être financièrement autonomes, elles ne poursuivent pas toujours de simples objectifs de maximisation du profit étant donné qu'elles ont également reçu pour mission de jouer un rôle social, par exemple dans des domaines comme la stabilisation des prix intérieurs et la distribution de vivres aux pauvres. Étant donné la diversité et fréquemment la complexité des opérations des ECE, il n'est pas surprenant que les modèles n'aient pas essayé d'incorporer explicitement leurs activités aux cadres d'analyse, ce qui signifie que les modèles prennent implicitement pour hypothèse que les ECE opèrent sur les marchés selon les mêmes principes que les entreprises commerciales privées. Cependant, une étude de la FAO (2002b) a estimé que les ECE traitent jusqu'à 40 pour cent des échanges mondiaux de riz. Cela étant, l'hypothèse implicite, dans la plupart des analyses de l'impact d'une libéralisation, à savoir que l'intégralité du commerce se fait dans des conditions concurrentielles, risque de déboucher sur des résultats pouvant induire en erreur.

Dix-sept pays se sont engagés à ouvrir des contingents tarifaires ou des contingents d'accès minimum conformément aux règles de l'OMC, et la plupart d'entre eux imposent des droits consolidés élevés aux produits hors contingent. En outre, un accès préférentiel aux marchés a été accordé dans le cadre d'accords régionaux qui se sont multipliés au cours des dix dernières années. Étant donné la prolifération de ces accords, les pays n'accèdent pas tous aux divers marchés du riz dans les mêmes conditions, ce qui représente pour l'établissement de modèles une difficulté qui ne peut être surmontée qu'au moyen de cadres spatiaux. Toutefois, certains modèles non spatiaux essaient de tenir compte de l'existence de contingents tarifaires au moyen de propositions conditionnelles envisageant la possibilité d'une discontinuité dans les importations.

La modélisation des préférences commerciales soulève également des difficultés. Dans le cas du riz, l'accès aux marchés à des droits peu élevés est accordé principalement dans le cadre du Système généralisé des préférences (SGP) des États-Unis et de l'UE, par exemple conformément à l'Accord de Cotonou et à l'Initiative «Tout sauf les armes». Parmi les pays parties à l'Accord de Cotonou, les principaux exportateurs de riz vers l'UE sont le Guyana et le Suriname, qui ont un secteur du riz réduit et très spécialisé qui s'est développé grâce à l'accès préférentiel aux marchés de l'UE dont bénéficient ces pays. L'élimination de ces préférences, ou même l'érosion des marges préférentielles consécutives à une réduction multilatérale des droits de douane,

aurait sans doute un impact négatif marqué sur ces pays. Comme dans le cas des contingents tarifaires, la meilleure solution, pour tenir compte des préférences commerciales, est d'utiliser un cadre spatial. Étant donné que l'administration d'accords prévoyant un accès préférentiel aux marchés est complexe, une poignée de modèles seulement ont essayé de les intégrer (par exemple les modèles ATPSM, MIRAGE et RICEFLOW).

- *Concurrence sur les marchés d'exportation*

Officiellement, seule l'UE continue apparemment d'avoir recours aux subventions à l'exportation pour soutenir la vente de riz à l'étranger, sous réserve des limites de quantité et de dépenses imposées par l'OMC, à savoir 133 000 tonnes d'équivalent riz usiné et 36,8 millions d'euros respectivement. En 2002/03, l'UE a notifié l'exportation subventionnée de 127 700 tonnes, représentant 24,9 millions d'euros de dépenses, soit 195 euros la tonne. D'autres formes d'assistance ont été accordées aux exportateurs de riz sous forme de garanties des crédits à l'exportation, en particulier par les États-Unis, mais la difficulté qu'il y a à évaluer l'élément subvention du crédit a généralement empêché d'en tenir compte explicitement dans les scénarios de libéralisation.

L'aide alimentaire sous forme de riz a été de l'ordre de 1,4 million de tonnes ces dernières années, soit approximativement 5 pour cent du commerce mondial de riz. Les principaux donateurs ont été les États-Unis, le Japon et les pays de l'UE. En 2002 et 2003, la République de Corée et la Chine ont fait don de grandes quantités de riz.

Un contrôle des exportations de riz par l'État est moins fréquent mais continue de prédominer en Chine, au Viet Nam et au Myanmar. Habituellement, les ventes des entreprises commerciales d'État sont motivées non seulement par la conjoncture qui prévaut sur les marchés mais aussi par des considérations politiques et des considérations liées à la sécurité alimentaire. De même, des motivations autres qu'économiques prédominent souvent dans les transactions de gouvernement à gouvernement, fréquentes entre pays en développement. L'on manque souvent d'informations au sujet des prix, des conditions de crédit et des autres conditions des opérations des organisations commerciales d'État et des opérations de gouvernement à gouvernement. Tel est également le cas des organisations qui centralisent le commerce de riz, comme le Conseil de commercialisation du riz de l'État de la Nouvelle-Galles du Sud, qui est responsable de la majeure partie des importations de riz de l'Australie. La nature de l'appui accordé par les entreprises commerciales d'État est souvent difficile à préciser. Entre 2001 et 2003, la Food Corporation of India (FCI), qui est

l'organisme d'État responsable de l'achat, de l'entreposage et de la distribution de riz, a vendu du riz à des prix exceptionnellement réduits aux exportateurs seulement, affirmant qu'il ne s'agissait pas d'un subventionnement des exportations en tant que tel mais plutôt d'une aide aux exportateurs sous forme d'une prise en charge de leurs frais de transport et d'entreposage.

Les interdictions ou l'imposition des exportations de riz, surtout lorsque l'État contrôle le commerce, sont parfois utilisées comme moyen d'empêcher une hausse des prix intérieurs. En outre, l'imposition des exportations de riz est pratiquée par un petit nombre de pays comme moyen d'accroître les ressources publiques. Plusieurs pays ont également décrété une interdiction permanente des exportations de riz paddy pour garantir un approvisionnement adéquat en riz brut du secteur de l'usinage. En fait, les interdictions ou l'imposition des exportations sont souvent utilisées de la même façon que des droits progressifs dans le but de mettre le pays mieux à même de produire des denrées de plus forte valeur ajoutée.

À l'exception du subventionnement/de l'imposition ou des interdictions permanentes, les politiques liées aux exportations, y compris les crédits à l'exportation, le commerce d'État, les transactions de gouvernement à gouvernement, l'aide alimentaire, etc., sont rarement prises explicitement en considération dans les modèles. Toutefois, toutes sont au nombre des mesures qu'il est envisagé de soumettre à d'autres disciplines dans le projet de Cadre d'établissement de modalités dans l'agriculture de juillet 2004, étant considérées comme influençant de façon marquée le schéma du commerce. En ne les intégrant pas de manière formelle, les modèles méconnaissent des moteurs importants du secteur du riz.

5 Modélisation des réformes des politiques dans le secteur du riz

Le principal argument de ceux qui préconisent une libéralisation au plan mondial est que la réduction des droits à la frontière, du subventionnement des exportations et des subventions internes entraînerait une baisse des prix intérieurs de sorte qu'au plan mondial, la production diminuerait et la consommation augmenterait. En conséquence, le surcroît de demande dans les pays ayant libéralisé leurs politiques entraînerait une hausse des cours internationaux et, le plus souvent, une augmentation du volume des échanges.

De nombreuses études ont eu recours à des cadres de modélisation pour examiner l'impact qu'auraient divers degrés de réforme des politiques. Ces études vont de celles qui établissent un modèle de l'impact des réformes

d'un pays déterminé à celles qui analysent les effets d'une proposition spécifique de l'OMC et, en définitive, aux études qui analysent l'impact d'une libéralisation complète des politiques au plan mondial. Nonobstant les différences fondamentales qui caractérisent les approches de modélisation, les résultats peuvent être très difficiles à interpréter du fait des divergences qui caractérisent l'objet du modèle et aussi les données.

• Aperçu des études existantes de l'impact de la libéralisation

En dépit de la diversité considérable des cadres qui ont été employés ainsi que des hypothèses et des simplifications qui ont été faites, il s'est dégagé un large consensus au sujet de l'impact qu'aurait, pour l'essentiel, une réforme des politiques sur les marchés internationaux, tout au moins pour ce qui est de la direction de ces effets. Le tableau 1 résume les conclusions auxquelles sont parvenues les principales études entreprises jusqu'à présent.

Les résultats montrent, par exemple, que dans le cas d'une pleine libéralisation au plan mondial, et selon différentes approches de modélisation,¹⁰ l'expression «pleine libéralisation» étant définie comme l'élimination des mesures ayant des effets de distorsion à la fois du marché intérieur et des échanges, les prix internationaux (à l'exportation) augmenteraient dans des proportions de l'ordre de 10 à 14 pour cent tandis que les échanges augmenteraient simultanément dans des proportions comprises entre 29 et 47 pour cent. Dans le cas des études ayant analysé des scénarios autres qu'une pleine libéralisation, les résultats divergent beaucoup plus. Par exemple, dans le cas d'un libre-échange mondial, l'augmentation des prix à l'exportation varie entre moins de 1 pour cent à quelque 11 pour cent, tandis que, dans le cas des scénarios de libéralisation partielle, comme une réforme des politiques dans les pays industrialisés seulement, la variation des prix internationaux irait de -3 pour cent à +21 pour cent.

Comme le montre le tableau 1, les études fondées sur un modèle d'équilibre partiel et un modèle d'équilibre général ont prédominé dans les recherches sur la réforme des politiques dans le secteur du riz.¹¹ Les scénarios qui ont examiné l'élimination des distorsions dans les pays

¹⁰ Dans le cas des modèles EGC, la libéralisation porte sur tous les secteurs, aussi bien agricoles que non agricoles. Dans le cas des modèles d'équilibre partiel, la libéralisation peut concerner soit des produits agricoles sélectionnés, soit le riz seulement.

¹¹ Une autre approche qui peut être employée pour établir un modèle de l'impact d'une réforme des politiques est celle des modèles à base économétrique, comme les modèles autorégressifs vectoriels.

industrialisés en tant que groupe et ceux qui ont évalué l'impact d'un libre-échange mondial en même temps qu'une libéralisation complète au plan mondial ont été les plus communément utilisés. Il y a lieu de noter toutefois que les scénarios qui envisagent soit une libéralisation des échanges seulement, soit une réforme des politiques internes seulement, sont analysés principalement à des fins d'illustration étant donné qu'il est presque impossible pour ces deux séries de réformes d'être appliquées durablement de façon indépendante. Selon l'approche adoptée mais aussi les hypothèses faites touchant les liens entre les politiques et la production, les modèles varient parfois pour ce qui est de l'évaluation de l'importance relative des trois principaux domaines visés par les politiques (accès aux marchés, soutien interne et concurrence sur les marchés d'exportation). Le plus souvent, toutefois, aussi bien les modèles d'équilibre général que les modèles d'équilibre partiel tendent à considérer les politiques commerciales comme la principale cause de distorsion des marchés, par opposition au soutien interne.

• *Résultats des modèles d'équilibre partiel*

Comme les scénarios sont conçus différemment, des comparaisons sont difficiles. Des évaluations de l'impact d'une pleine libéralisation sur les marchés mondiaux du riz ont été faites au moyen des modèles IMPACT (IFPRI, 2001), AGRM (FAPRI, 2002) et AGRM (Wailes, 2005). Selon l'étude de l'IFPRI, les prix de référence augmenteraient de 14 pour cent mais, selon l'analyse du FAPRI, cette augmentation dépasserait à peine 10 pour cent. Néanmoins, selon le modèle AGRM/Wailes, le prix du riz à grain long augmenterait de 22 pour cent et ceux du riz à grain moyen de 80 pour cent. L'analyse réalisée par le FAPRI au moyen du modèle AGRM prévoit une expansion du commerce mondial de riz pouvant atteindre jusqu'à 29 pour cent, l'accroissement des exportations étant dû pour une large part à la Chine, à l'Inde, au Viet Nam et à la Thaïlande, tandis que, par suite de l'élimination du soutien interne aux États-Unis, les exportations de riz de ce pays diminueraient à tel point que le pays deviendrait un important importateur de riz. Du côté des importations, une pleine libéralisation déboucherait sur une augmentation considérable des importations de riz en République de Corée, au Japon, dans l'UE et aux Philippines, tandis que les exportations vers le Brésil diminueraient considérablement. Selon l'étude faite par Wailes également au moyen du modèle AGRM, cependant, l'expansion du commerce mondial serait moindre, de l'ordre de 15 pour cent.

Les deux études doivent également analyser l'impact d'une libéralisation du commerce seulement et sont parvenues à des résultats semblables pour ce qui est de la direction et de l'ampleur de l'impact sur les prix et le commerce

mondiaux de leurs scénarios de pleine libéralisation respectifs. Au niveau de chaque pays, toutefois, les résultats varient selon le scénario. Par exemple, l'élimination des mesures de protection à la frontière seulement dans l'UE aurait pour effet d'accroître les importations, la consommation et les stocks de l'Union mais n'aurait guère d'impact sur les superficies cultivées tandis que, dans un scénario de pleine libéralisation, la production chuterait dans des proportions spectaculaires. Les deux études sont parvenues à la conclusion que les barrières commerciales sont la principale cause de distorsion du marché international du riz.

L'OCDE (2002) a utilisé son modèle AGLINK pour examiner la poursuite des réductions des subventions à l'exportation et l'expansion de l'accès aux marchés convenues dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture. L'impact des deux séries de réformes sur les prix internationaux du riz est, selon les modèles, très modeste, allant de 0,2 pour cent dans le premier scénario à 0,5 pour cent dans le second. L'OCDE (2004) a également simulé l'impact d'une réduction de 50 pour cent de toutes formes d'intervention des pouvoirs publics (paiements internes et protection du commerce) dans les pays de cette Organisation. Les résultats de l'analyse sont une augmentation de 1,5 pour cent du prix mondial du riz et l'analyse a également confirmé que les mesures de libéralisation des échanges contribuent davantage à accroître les prix que les autres types de réformes. De même, la FAO (2002a), au moyen du modèle ATPSM, a constaté un impact marginal sur les prix mondiaux du riz. Il a été construit deux scénarios fondés sur les modalités de l'OMC (voir le tableau 1), le premier ressemblant à la poursuite de l'application de tous les engagements assumés dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture, et le second prévoyant des réductions un peu plus marquées que celles qui ont été convenues (par exemple l'utilisation de la formule suisse de réduction des taux des droits de douane). Selon le premier scénario, les prix internationaux du riz augmenteraient de 1,3 pour cent et les échanges de 5 pour cent environ tandis que, selon le second scénario, les prix du riz comme les échanges augmenteraient de 3,7 pour cent et de 15 pour cent respectivement.

Roningen et Dixit (1989) (1989) et Krissoff, Sullivan et Wainio (1990) ont, au moyen du modèle SWOPSIM, examiné l'impact d'une libéralisation du secteur agricole dans les pays industrialisés. Les deux études ont prédit des hausses marquées des prix internationaux du riz mais, dans ce cas également, il ne faut pas perdre de vue que ces modèles ont été établis avant l'Accord sur l'agriculture, alors qu'il existait de plus larges possibilités de libéralisation. Le modèle GLS, outre qu'il a prédit une augmentation de 4 pour cent des prix mondiaux du riz, a également prévu une réduction de 9 pour

cent de l'instabilité des prix du riz due à la réforme dans les pays industrialisés jointe au processus de tarification. C'est la seule étude, de toutes celles qui ont été examinées, à traiter de la variabilité des prix. Une étude plus récente fondée sur un modèle d'équilibre partiel dynamique se trouve dans Agbenyegah (2001). L'auteur a utilisé le modèle LTEM, variante dynamique du modèle SWOPSIM. À la différence de bien d'autres études, Agbenyegah a prévu une baisse des prix mondiaux du riz selon toute une série de scénarios de libre-échange. L'auteur est parvenu à la conclusion que la raison de ces résultats pervers était due à une augmentation plus marquée des mesures de soutien de la consommation que des mesures de soutien de la production. Toutefois, l'ampleur des variations de prix était exceptionnellement réduite, ce qui permet de douter que les résultats soient significatifs.

L'importance que revêt la fragmentation des marchés a de nouveau été mise en relief dans une étude récente fondée sur le modèle d'équilibre partiel spatial RICEFLOW. Il est frappant de voir à quel point les résultats de cette étude correspondent à ceux du modèle d'équilibre partiel fondé sur un marché fragmenté du riz, le modèle AGRM. Dans un scénario de libre-échange, le modèle RICEFLOW a identifié de grandes différences dans l'impact sur les prix selon le type et la qualité du riz et le degré relatif de distorsion. C'est ainsi par exemple que le marché du riz à grain moyen, sur lequel la protection initiale était la plus élevée, était celui où les augmentations (diminutions) des prix à l'exportation (à l'importation) étaient les plus marquées. En revanche, sur les marchés du riz à grain long, sur lequel les mesures de protection sont bien moindres, l'impact sur les prix était beaucoup réduit. Une nette expansion des importations était prévisible sur les marchés du riz à grain long de deuxième qualité, comme au Bangladesh, en Indonésie et aux Philippines. L'étude RICEFLOW a également prévu une augmentation nette du bien-être économique de plus de 7 milliards de dollars par an à la suite d'une libéralisation du secteur mondial du riz. La majeure partie de ce gain est imputable à l'élimination des droits de douane sur les importations, ce qui représente pour les consommateurs un gain de 33 milliards de dollars, tandis que les producteurs des pays importateurs perdent 27 milliards de dollars. En revanche, dans les pays exportateurs, les producteurs gagnent 70 milliards de dollars et les consommateurs risquent d'en perdre 68,8 milliards. En outre, les gouvernements perdraient 3 milliards de dollars de recettes douanières mais gagneraient un montant équivalent par suite de l'élimination des mesures de soutien interne.

• Résultats des modèles EGC

Les scénarios utilisés dans les modèles EGC ont été conçus de façon diverse, reflétant en cela la grande flexibilité de ce type de modèle. L'OCDE (2002) a utilisé le modèle GTAP pour simuler la poursuite des réductions des subventions et de l'expansion de l'accès aux marchés convenue dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture. Selon les résultats de l'étude, l'impact de ces deux séries de réformes sur les prix internationaux du riz était extrêmement réduit, à savoir 0,5 pour cent dans le premier cas et 0,7 pour cent dans le second. L'étude a également envisagé quatre différents scénarios de libéralisation, à savoir une réforme du secteur agricole des pays de l'OCDE, de tous les secteurs de l'OCDE, de l'agriculture au plan mondial et de tous les secteurs au plan mondial. Dans ce cas également, quelle que soit la simulation, les effets sur le prix du riz n'ont jamais dépassé 1 pour cent.¹²

Antimiani, Conforti et Salvatici (2005) ont utilisé un modèle GTAP standard pour évaluer l'impact des différents cadres de modalités de l'OMC proposés, et en particulier les propositions de Harbinson et de Girard (formule de type suisse pour les réductions tarifaires), sur la réforme des marchés agricoles. La seconde proposition, qui présuppose des réductions plus marquées dans le contexte des engagements pris par les pays membres, aurait sur les prix internes du riz paddy un impact pouvant atteindre 14 pour cent, contre 11 pour cent selon la proposition de Harbinson. Bouët et al. (2003) ont prêté des effets semblables sur les prix du riz paddy suivant la proposition de Harbinson. Les auteurs ont utilisé une variante du modèle GTAP appelée MIRAGE, qui assouplit le postulat d'une concurrence parfaite.

Bouët et al. ont également examiné d'autres scénarios y compris le libre-échange et une réduction de 50 pour cent du soutien interne. Dans toutes les simulations, l'effet sur les prix du riz usiné, bien que positif, est resté très modéré. Une libéralisation des échanges seulement avait un impact bien moindre sur les prix mondiaux. Toutefois, selon le scénario de réduction du soutien interne, les prix du riz paddy augmentaient dans des proportions atteignant jusqu'à 12 pour cent, tandis que des effets négatifs sur le commerce de riz paddy étaient observés dans l'UE et aux États-Unis. L'UE et les États-Unis perdent également de leur part du marché d'exportation de riz paddy selon les scénarios de Harbinson, les pays du groupe de Cairns enregistrant des gains majeurs. Les

¹² Il est intéressant de noter qu'en ce qui concerne l'impact sur les prix, l'OCDE est parvenue à des résultats semblables dans le cas des deux scénarios de libéralisation en utilisant le modèle AGLINK, modèle d'équilibre partiel.

exportations de riz usiné, selon le scénario de libre-échange et selon le scénario de Harbinson, augmentaient dans des proportions spectaculaires en termes de pourcentage pour beaucoup de pays et régions, l'expansion étant la plus marquée pour les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). L'étude a également signalé, dans le scénario de Harbinson, des changements en ce qui concerne l'accès préférentiel aux marchés de l'UE (25 pays) et des États-Unis. Les importations de toutes les catégories de riz par les 25 pays de l'UE en provenance des pays parties à la Convention de Cotonou n'étaient pas affectées par le scénario de libéralisation de Harbinson mais, dans le cas du riz usiné, ces pays voyaient leurs préférences s'éroder légèrement sur le marché des États-Unis.

Dans une étude ultérieure, Bouët et al. (2004) ont simulé l'impact du cycle de Doha, dans ce cas également au moyen du modèle MIRAGE. Les effets de la réforme dans les «trois domaines principaux» ont été examinés individuellement ainsi que globalement. L'impact total sur les prix de la réforme globale était plus marqué dans le cas du riz paddy (environ 9 pour cent), contre 1 pour cent pour le riz usiné. Il est apparu que les réductions du soutien interne étaient l'élément qui contribuait le plus aux variations des prix, avec une hausse de près de 90 pour cent pour le riz paddy et de 60 pour cent pour le riz usiné.

L'OCDE (2004) a employé une variante du modèle GTAP, le GTAPEM, qui tient compte de la différenciation par produit, pour évaluer l'impact d'une réduction de 50 pour cent de toutes les formes de soutien de l'État. Selon ce scénario, il a été estimé que les prix internationaux du riz

augmenteraient de 3 pour cent au maximum. Toutefois, à la différence de l'analyse faite sur le modèle MIRAGE, l'étude est parvenue à la conclusion que les mesures de réforme du commerce contribuaient à concurrence de plus de 80 pour cent aux variations des prix du riz. Dimaranan, Hertel et Keeney (2004) ont examiné un scénario semblable au moyen d'un modèle GTAP standard. Cette étude était également parvenue à la conclusion que l'impact sur les prix serait négligeable ou très réduit.

En revanche, Diao, Somwaru et Roe (2001) ont utilisé un modèle EGC dynamique pour simuler l'impact d'une réforme des politiques dans divers scénarios, dont l'élimination de toutes les distorsions (pleine libéralisation), de toutes les subventions à l'exportation, de tous les droits de douane et du soutien interne dans les pays développés seulement. L'impact sur les prix, le commerce et le volume de la production était le plus marqué selon les scénarios de pleine libéralisation et d'élimination des droits de douane, tandis que, selon les autres scénarios, la libéralisation n'avait qu'un impact mineur. Dans l'hypothèse d'une pleine libéralisation, les prix augmentaient de 10 pour cent, le commerce mondial s'accroissait de 47 pour cent et la production globale se contractait de quelque 2 pour cent, tandis que, dans l'hypothèse d'une élimination des droits de douane, ces chiffres étaient de 6 pour cent, 53 pour cent et 1 pour cent respectivement. Dans les deux scénarios, la production de riz dans les pays développés reculerait de 6 à 8 pour cent mais augmenterait d'environ 1 pour cent dans les pays en développement.

Tableau 1: Analyse quantitative d'une réforme des politiques dans le secteur du riz – résultats d'études sélectionnées

Modèle	Source	Type d'équilibre	Année de référence	Projection	Scénarios de libéralisation	Type de riz	Impact sur le prix (en pourcentage)	Autres effets	
AGLINK	OCDE (2004)	Partiel dynamique	2003	2013	Réduction de 50 pour cent des droits de douane, des subventions à l'exportation et du soutien interne	Usiné	1,50	La réforme des mesures commerciales contribue à concurrence de 55 pour cent à la variation du prix mondial	
AGLINK	OCDE (2002)	Partiel dynamique	2001	2011	Réductions des subventions à l'exportation conformément à l'Accord sur l'agriculture – poursuite dans les pays de l'OCDE	Usiné	0,20	-	
					Amélioration de l'accès aux marchés conformément à l'Accord sur l'agriculture – poursuite dans les pays de l'OCDE	Usiné	0,50		
AGRM	FAPRI (2002)	Partiel dynamique	2001/02	2011/12	Pleine libéralisation	Non spécifié	10,30	Expansion des échanges de 29 pour cent	
					Libre-échange seulement		10,60	Expansion des échanges de 27 pour cent	
AGRM	Wailes (2005)	Partiel dynamique	2001/02	2011/12	Soutien interne	Grain long	négligeable	Expansion des échanges de 16 pour cent	
						Grain moyen	négligeable		
					Libre-échange	Grain long	19,00		Expansion des échanges de 15 pour cent
						Grain moyen	102,00		
Pleine libéralisation	Grain long	22,00	Expansion des échanges de 15 pour cent						
	Grain moyen	80,00							
IMPACT	IFPRI (2001)	Partiel dynamique	1997	2020	Pleine libéralisation	Usiné	14,00		
WFM	FAO (1996)	Partiel dynamique	1986/90	2004	Accord sur l'agriculture	Usiné	8,00	Effets négligeables sur la production et la consommation. Légère augmentation des échanges imputable principalement aux exportations des pays en développement	

Modèle	Source	Type d'équilibre	Année de référence	Projection	Scénarios de libéralisation	Type de riz	Impact sur le prix (en pourcentage)	Autres effets
LTEM/VORSIM	Agbenyegah (2001)	Partiel dynamique	2000	2013	Libre-échange	Usiné	-1,00	Accroissement de 40,5 milliards de dollars du bien-être mondial (13,6 milliards dans les pays développés et 26,9 milliards dans les pays en développement)
					Libre-échange dans les pays développés	Usiné	-0,50	Accroissement de 13,6 milliards de dollars du bien-être mondial (13,5 milliards dans les pays développés et 0,04 milliard dans les pays en développement)
					Poursuite de l'application de l'Accord sur l'agriculture	Usiné	-1,00	Accroissement de 6,2 milliards de dollars du bien-être mondial (2,5 milliards dans les pays développés et 3,7 milliards dans les pays en développement)
					Libre-échange au Japon et en République de Corée	Usiné	-1,00	Accroissement de 20,3 milliards de dollars du bien-être mondial (13,6 milliards dans les pays développés et 6,7 milliards dans les pays en développement)
ATPSM	FAO (2002a)	Partiel statique	1996-98	n/d	Réduction de 36 pour cent des droits de douane, augmentation de 20 pour cent des contingents tarifaires, pas de changement des droits à l'intérieur des contingents, réduction de 20 pour cent de la MGS, réduction de 21 pour cent des subventions à l'exportation	Usiné	1,30	Expansion des échanges de 5,1 pour cent

Modèle	Source	Type d'équilibre	Année de référence	Projection	Scénarios de libéralisation	Type de riz	Impact sur le prix (en pourcentage)	Autres effets
					Réduction des droits de douane selon la formule suisse (paramètre de 0,25), augmentation de 50 pour cent des contingents tarifaires, droit nul à l'intérieur des contingents, réduction de 80 pour cent de la MGS, élimination des subventions à l'exportation	Usiné	3,7	Expansion des échanges de 15 pour cent
SWOPSIM	Roningen et Dixit (1989)	Partiel statique	1986-87	n/d	Libéralisation dans les pays de l'OCDE	Usiné	18,3	
SWOPSIM	Kriss Sullivan et Wainio. (1990)	Partiel statique	1986	n/d	Libéralisation dans les pays industrialisés	Usiné	11	
Ziets et Valdés	Ziets et Valdés (1990)	Partiel statique	1987	n/d	Libéralisation dans les pays industrialisés	Usiné	-2,8	
GLS	Anderson et Tyers (1992)	Partiel dynamique	1991	2000	Libéralisation dans les pays industrialisés	Usiné	4,1	Diminution de 9 pour cent de l'instabilité des prix imputable aux effets conjugués de la tarification et d'une réduction de 50 pour cent des taux de protection dans les pays industrialisés
RICEFLOW	Wailles (2005)	Partiel spatial statique	2000	n/d	Libre-échange	Paddy à grain long	Prix à l'exportation: 3,7, Prix à l'importation: -10	Expansion des échanges de 4,4 pour cent
						Grain long de deuxième qualité	Prix à l'exportation: 6,6, Prix à l'importation: -14,1	Expansion des échanges de 13,2 pour cent
						Aromatique	Prix à l'exportation: 0,7, Prix à l'importation: -41,5	Expansion des échanges de 0,7 pour cent

Modèle	Source	Type d'équilibre	Année de référence	Projection	Scénarios de libéralisation	Type de riz	Impact sur le prix (en pourcentage)	Autres effets
						Tous types à grain long	Prix à l'exportation: 1,8, Prix à l'importation: -17,7	Expansion des échanges de 7 pour cent; augmentation du bien-être de 1,1 milliard de dollars
						Tous types à grain moyen/court	Prix à l'exportation: 90,6 Prix à l'importation: -27,4	Expansion des échanges de 58,6 pour cent; augmentation du bien-être de 4,3 milliards de dollars
						Tous types de riz	Prix à l'exportation: 32,8, Prix à l'importation: -13,5	Expansion des échanges de 15,4 pour cent
GTAP	GTAP (2005)	Général statique	2001	n/d	Harbinson	Paddy et usiné	Moins de 11	
					Formule de type suisse (Girard)	Paddy et usiné	Moins de 14	
GTAPEM	OCDE (2004)	Général statique	2001	n/d	Réduction de 50 pour cent des droits de douane, des subventions à l'exportation et du soutien interne	Usiné	3	La réforme des mesures commerciales contribue à concurrence de 70 pour cent à la variation du prix mondial
GTAP	OCDE (2002)	Général statique	1997	n/d	Accord sur l'agriculture – poursuite de la mise en oeuvre dans les pays de l'OCDE	Usiné	0,5	
					Accord sur l'agriculture – poursuite de la mise en oeuvre au plan mondial	Usiné	0,7	
					Réforme multisectorielle dans les pays de l'OCDE	Usiné	0,9	
					Réforme multisectorielle au plan mondial	Usiné	0,8	
GTAP	Dimaranan, Hertel et Keeney (2004)	Général statique	2001	n/d	Réduction de 50 pour cent du soutien dans les pays de l'OCDE	Paddy et usiné	Paddy: 0,26 Usiné: 0,27	
					Réduction de 50 pour cent du soutien dans les pays de l'OCDE et ré-instrumentation	Paddy et usiné	Paddy: 0,711 Usiné: -0,209	

Modèle	Source	Type d'équilibre	Année de référence	Projection	Scénarios de libéralisation	Type de riz	Impact sur le prix (en pourcentage)	Autres effets
Dynamic Global CGE Model	Diao, Somwaru et Roe (2001)	Général dynamique	1997	2012	Pleine libéralisation	Paddy	10	Expansion des échanges mondiaux de 47 pour cent, contraction de la production mondiale de 2 pour cent (baisse de 8 pour cent dans les pays développés, augmentation de 1 pour cent dans les pays en développement)
					Libre-échange	Paddy	6	Expansion des échanges mondiaux de 53 pour cent, contraction de la production mondiale de 1 pour cent (baisse de 6 pour cent dans les pays développés, augmentation de 1 pour cent dans les pays en développement)
					Soutien interne	Paddy	2,5	Contraction du commerce mondial de 1 pour cent, contraction de la production mondiale inférieure à 1 pour cent (baisse de 1 pour cent dans les pays développés, augmentation inférieure à 1 pour cent dans les pays en développement)
					Subventions à l'exportation	Paddy	1,5	Contraction du commerce mondial de 2 pour cent, contraction de la production mondiale inférieure à 1 pour cent (baisse de moins de 1 pour cent dans les pays développés, augmentation de moins de 1 pour cent dans les pays en développement)
BLS	Fischer et al. (1988)	Général dynamique	1990	2000	Libéralisation dans l'UE	Paddy et usiné	1,5	
					Libéralisation dans les pays de l'OCDE	Paddy et usiné	21	
WALRAS	Burniaux et al. (1989)	Général statique	1986/88	n/d	Libéralisation dans les pays de l'OCDE	Paddy et usiné	17	

Modèle	Source	Type d'équilibre	Année de référence	Projection	Scénarios de libéralisation	Type de riz	Impact sur le prix (en pourcentage)	Autres effets
RUNS	Burniaux et van der Mensbrugge (1990, 1991)	Général dynamique	1985	2002	Libéralisation dans les pays de l'OCDE	Paddy et usiné	2,4	
MIRAGE/GTAP	Bouët et al. (2003)	Général statique	1997	n/d	Libre-échange	Paddy et usiné	Paddy: 3,8 Usiné: 1,04	Augmentation des exportations de riz usiné: 180 pour cent pour les pays ACP, 98 pour cent pour les États-Unis, 34 pour cent pour les pays du groupe de Cairns, 37 pour cent pour les pays développés d'Asie, 34 pour cent pour la Chine
					Réduction de 50 pour cent du soutien interne	Paddy et usiné	Paddy: 11,74 Usiné: 1,29	Peu de changement du commerce de riz usiné; diminution de 71 pour cent et de 52 pour cent dans les 25 pays de l'UE et aux États-Unis des exportations de riz paddy respectivement
					Harbinson	Paddy et usiné	Paddy: 14,54 Usiné: 2,29	Baisses marquées des exportations de riz paddy de 25 pays de l'UE et des États-Unis. Nette augmentation pour le riz usiné constatée pour la plupart des pays
					Harbinson (élasticités doublées)	Paddy et usiné	Paddy: 14,26 Usiné: 3,06	
MIRAGE/GTAP	Bouët et al. (2004)	Général statique	2001	n/d	Cycle de Doha	Paddy et usiné	Paddy: 9,4 Usiné: 1,0	Les réductions du soutien interne sont l'élément le plus déterminant

6 Pourquoi les résultats différent-ils?

Comme on l'a déjà dit, les bases d'une réforme des politiques varient énormément selon que l'on envisage les dispositions de l'Accord sur l'agriculture ou d'autres types de libéralisation. Par exemple, le soutien interne tel que défini par l'indicateur MGS n'est pas équivalent à la mesure ESP de l'OCDE. L'impact d'une réduction des taux des droits de douane appliqués ne serait pas le même que celui d'une réduction des taux consolidés. Essentiellement, les résultats d'une analyse de l'impact de la libéralisation dépendent essentiellement de la façon dont les modèles traitent et mesurent les politiques.

De même, les différents résultats peuvent s'expliquer pour une large part par la diversité des cadres de modélisation (par exemple pour ce qui est du type d'équilibre, de la structure et des spécifications sélectionnés), des hypothèses opposées (par exemple en ce qui concerne l'établissement de paramètres) et la sélection de l'année de référence. Pour comprendre les résultats des modèles, il importe au plus haut point de savoir non seulement ce que le modèle englobe mais aussi ce qu'il exclut.

L'on trouvera quelques illustrations de certains des points les plus importants:

- *Modèles d'équilibre partiel par opposition aux modèles d'équilibre général calculable*

Les modèles d'équilibre partiel ont pour avantage d'être moins exigeants en termes de données et de cohérence théorique, de sorte qu'ils se prêtent mieux à des analyses sectorielles. À la différence des modèles EGC, les modèles d'équilibre partiel ignorent généralement les interactions entre autres secteurs; les contraintes liées à l'équilibre des marchés des facteurs et à l'équilibre macroéconomique; et les éventuels effets de rétroaction. Tout en étant acceptables pour évaluer l'impact approximatif de chocs d'ampleur limitée, les modèles d'équilibre partiel peuvent avoir des inconvénients dans le contexte d'une libéralisation plus complète. Par exemple, en ne tenant pas compte des contraintes qui existent au niveau de l'économie tout entière, les modèles d'équilibre partiel risquent de surestimer l'impact sur le commerce, les prix et la production. Aussi les modèles EGC peuvent-ils apparaître comme un choix plus judicieux. En comparaison des modèles d'équilibre partiel, toutefois, ils comportent habituellement peu de détails sur les produits de sorte qu'ils ne reflètent que d'une façon très approximative les interactions entre produits et politiques à l'intérieur du secteur agricole.

- *Modèles dynamiques par opposition aux modèles statiques*

Les modèles comparatifs statiques offrent un moyen facile d'évaluer les coûts et les avantages à long terme d'une réforme des politiques.

Néanmoins, les modèles statiques sont muets quant à la viabilité budgétaire à long terme des politiques agricoles existantes et quant aux coûts de transition d'une quelconque réforme.

- *Établissement de paramètres/variables exogènes*

Envisagée du point de vue de la modélisation, la production de riz est généralement considérée comme caractérisée par une faible élasticité de l'offre, surtout dans les pays où le secteur est lourdement tributaire des moussons, rares étant les cultures pouvant résister aux inondations qui font fructifier le riz paddy. Les investissements considérables que supposent la bonification des terres, l'irrigation et l'aménagement d'une infrastructure de base appropriée à la riziculture tendent également à réduire passablement l'élasticité de l'offre à long terme. Du côté de la demande, les consommateurs de riz réagissent moins aux signaux donnés par les prix que les consommateurs de denrées alimentaires autres que de base, mais ils tendent à réagir aux fluctuations des revenus et surtout à l'urbanisation. L'élasticité par rapport aux revenus n'en reste pas moins positive dans plusieurs pays en développement pauvres mais est déjà devenue négative dans des pays à expansion rapide comme la Chine ou la Malaisie.

Les solutions des modèles dépendent très directement des valeurs des paramètres (par exemple les élasticités) qui ont été utilisées. Certaines études ont estimé les paramètres sur une base économétrique mais d'autres ont fait des hypothèses fondées sur le jugement du chercheur ou sur ceux figurant dans d'autres études. Une telle approche peut susciter des problèmes étant donné que les informations contenues dans la répartition des probabilités liée à l'estimation des paramètres n'est pas connue. D'un autre côté, des paramètres estimés sur une base économétrique peuvent ne pas tenir compte du fait que les conditions et les contraintes auxquelles seront confrontés les producteurs de demain peuvent être très différentes de celles qui ont dicté par le passé les réactions de l'offre. Quelle que soit l'approche adoptée pour l'établissement des paramètres, il importe de préciser comment ils ont été sélectionnés pour veiller à ce qu'ils n'aient pas été choisis de manière à déboucher sur des résultats prédéterminés.

De même, les hypothèses concernant la population, les produits, les politiques macroéconomiques et les dotations en facteurs, qui sont habituellement considérés comme des facteurs exogènes dans les modèles partiels, constituent une autre source de sensibilité des modèles. Ces variables, bien qu'elles soient habituellement laissées inchangées dans les analyses de scénarios, jouent néanmoins un rôle

important en déterminant la direction et l'ampleur des changements.

- *Choix de l'année de référence*

Les résultats des modèles dépendent très directement aussi du choix de l'année de référence. La procédure standard consiste à sélectionner l'année représentative la plus récente au moment de l'analyse, mais il peut être difficile de faire des comparaisons du fait des différences qui caractérisent l'avancement des réformes selon que l'on choisit une année de référence plutôt qu'une autre. Par exemple, les résultats des études qui analysent l'impact des réformes à l'ère de l'après-Accord sur l'agriculture seraient très différents des études menées pendant la période d'ajustement liée à la mise en oeuvre de l'Accord étant donné que plus le niveau de protection est élevé pendant l'année de référence, et plus l'impact sera important.

- *Définition du produit*

Dans les différents modèles, le riz est soit considéré comme un produit homogène, soit séparé en riz paddy ou riz traité (GTAP). Seuls les modèles AGRM et RICEFLOW essaient de décomposer le produit par type, par degré de traitement ou par qualité. La définition du produit influe directement sur le résultat, spécialement lorsque la nature des interventions des pouvoirs publics est très différente.

- *Signification des résultats des scénarios*

Il convient de noter enfin que les résultats sur lesquels débouchent de tels modèles sont dépourvus de signification statistique, ce qui est une conséquence de leur conception. En l'absence de tels indicateurs, cependant, il n'est pas possible de déterminer si les changements des variables s'écartent de façon significative de zéro, surtout lorsque l'impact projeté est réduit.

7 Conclusions

Les cadres de modélisation peuvent nous permettre de mieux comprendre l'impact des politiques. Toutefois, les résultats des analyses des politiques dépendent directement de la conception du modèle, particulièrement pour ce qui est du type d'équilibre considéré, de la façon dont les paramètres ont été sélectionnés, du choix de l'année de référence, de la décomposition du produit et de la nature des politiques envisagées.

Il y a lieu de souligner que les modèles sont rarement exacts dans leurs projections et ne sont pas censés l'être mais sont supposés, dans la mesure où ils constituent un outil visant à guider les décideurs, indiquer l'orientation générale et la signification relative de l'impact sur les marchés. En fait, en dépit des différences fondamentales qui caractérisent les approches suivies et la conception des scénarios, les divers modèles qui ont été employés pour évaluer l'impact d'une

libéralisation du marché du riz concordent très généralement pour ce qui est de l'orientation prévisible de l'impact des réformes sur les prix et sur les échanges, aussi bien les prix de référence que le commerce du riz étant supposés augmenter.

Les scénarios qui envisagent la pleine libéralisation tendent à prédire l'impact le plus marqué. Pour ce qui est de l'impact des distorsions qui caractérisent les marchés internationaux du riz, un petit nombre de modèles EGC ont identifié le soutien interne comme étant l'élément le plus déterminant mais, en général, aussi bien les modèles EGC que les modèles d'équilibre partiel considèrent que les barrières commerciales sont la principale source de distorsion des marchés. Cela est extrêmement important pour les négociations en cours étant donné l'accent différent que les divers pays mettent sur les deux séries de politiques. Les États-Unis, par exemple, fournissent un soutien interne considérable aux riziculteurs dans les catégories bleue, verte et orange, tout en maintenant la protection à des niveaux relativement peu élevés. Le Japon, en revanche, a recours principalement à des mesures de protection de la frontière pour isoler son marché du riz tout en limitant les interventions de l'État sur les marchés. Néanmoins, il est difficile d'évaluer le poids relatif des politiques et la complexité des interventions de l'État surtout que, d'une façon générale, les modèles ne tiennent pas pleinement compte des spécificités du marché du riz et des politiques concernant le riz, et en particulier du rôle des entreprises commerciales d'État, des préférences commerciales ou des mécanismes de sauvegarde spéciale. Si l'on veut que les modèles produisent des résultats utiles, il importe d'y intégrer ces éléments.

Selon les modèles EGC, les effets des réformes sur les prix du riz paddy apparaissent comme positifs et marqués, mais l'impact sur le prix du riz usiné est très réduit. Cette conclusion ne cadre pas avec celle des modèles d'équilibre partiel étant donné que ce dernier, habituellement, considère le riz comme un produit homogène ou distingue les segments du marché selon les variétés du riz. D'une manière générale, l'ordre de grandeur du changement varie beaucoup, selon, essentiellement, la nature et l'ampleur des effets de distorsion des politiques initiales. Cependant, la décomposition du produit en riz paddy et en riz traité par les modèles EGC utilisant la base de données GTAP n'a guère d'utilité étant donné la structure actuelle du commerce du riz, qui porte principalement sur le riz décortiqué et le riz usiné.

Le problème le plus épineux, dans le contexte de la modélisation quantitative de l'économie mondiale du riz, tient peut-être à la nécessité de refléter l'hétérogénéité du produit. Des modèles comme le modèle RICEFLOW et le modèle

AGRM du FAPRI qui établissent une distinction entre les variétés de riz reflètent fidèlement le commerce international. Les analyses effectuées au moyen de ces modèles font apparaître qu'une libéralisation entraînerait des augmentations beaucoup plus marquées des prix pour le riz à grain moyen que pour le riz à grain long. Les hausses des prix du riz à grain moyen profiteraient à un nombre limité de pays des zones climatiques tempérées ou subtropicales à même d'exploiter les nouvelles possibilités offertes par le marché en augmentant la production et les exportations. Une telle libéralisation profiterait aussi beaucoup aux consommateurs de riz à grain moyen des pays ayant entrepris des réformes car, en dépit de la hausse des cours mondiaux, ils bénéficieraient de prix plus modérés sur les marchés nationaux. Les résultats des modèles prédisent un impact bien moindre sur les prix du riz à grain long en raison des possibilités accrues d'augmentation de la production dans les pays qui cultivent du riz Indica et des moindres distorsions qui prévalent sur le marché du riz à grain long. Toutefois, cet impact différencié sur les prix reflète pour la plupart l'hypothèse d'une faible élasticité de la production mondiale de variétés à grain moyen, seules les zones tempérées pouvant accroître la production. Ce postulat risque de ne pas s'avérer exact à plus longue échéance à mesure que les variétés de riz à grain moyen sont adaptées aux climats tropicaux. En fait, ces innovations techniques permettent de penser qu'à longue échéance, l'impact d'une libéralisation sur les prix pratiqués sur ces deux marchés pourra être d'un ordre de grandeur semblable et, généralement, moindre que prévu, ce qui amenuiserait les effets de la libéralisation sur les prix en général. D'un autre côté, les incidences sur le bien-être de divers pays d'une hausse des prix dans un environnement libéralisé dépendront principalement de leur position commerciale nette

étant donné que, normalement, les pays importateurs nets seraient sans doute lésés par une hausse des cours internationaux, surtout si le niveau initial de leur protection à la frontière était déjà relativement peu élevé, comme c'est le cas de beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne.

La discussion qui précède devrait amener les décideurs à faire porter leur attention sur plusieurs points. En particulier, l'on peut s'interroger sur la mesure dans laquelle les pays en développement devraient s'efforcer d'obtenir un démantèlement de politiques qui sont fréquemment conçues de manière à améliorer la sécurité alimentaire ou à protéger les moyens de subsistance des ruraux pauvres contre des chocs externes. L'Accord-cadre de l'OMC de juillet 2004 reconnaît qu'il est légitime pour les gouvernements de poursuivre de tels objectifs en les autorisant à désigner des produits sélectionnés comme des produits particuliers (dans le cas des pays en développement) ou comme des produits sensibles (pour les pays aussi bien en développement que développés) soumis à un traitement différencié. Le riz semblerait pouvoir être rangé dans de telles catégories pour des considérations, surtout, de sécurité alimentaire, de développement rural et de protection de l'environnement.

Ces considérations interviennent également dans les négociations concernant les entreprises commerciales d'État, qui continuent d'avoir un pouvoir considérable sur le marché du riz dans beaucoup de pays en développement en vue de garantir la stabilité des prix intérieurs et des disponibilités alimentaires minimums au plan national et au niveau des ménages. À ce propos, l'Accord-cadre de l'OMC stipule que le maintien du monopole des entreprises commerciales d'État dans les pays en développement est une question qui doit particulièrement retenir l'attention. Dans ce contexte, la possibilité d'une profonde libéralisation du marché international du riz paraît assez lointaine.

ANNEXE: Politiques concernant le secteur du riz dans les principaux pays producteurs et exportateurs/importateurs (mise à jour: mai 2005)

Principaux acteurs sur le marché du riz	Situation au regard du commerce international 2000-2003	Politiques nationales	Politiques commerciales
Argentine	Exportateur net Membre de l'OMC	Le soutien aux producteurs est limité pour l'essentiel à des programmes de recherche.	Les importations de riz sont soumises à un droit ad valorem de 10 à 12 pour cent, 0 pour cent s'il provient de pays du Mercosur. Une taxe de 10 pour cent est prélevée sur les exportations de riz.
Australie	Exportateur net Membre de l'OMC	Rationnement de l'irrigation. Le Conseil de commercialisation du riz de l'État de la Nouvelle-Galles du Sud a le monopole de la vente sur le marché intérieur (et à l'exportation), ce qui donne lieu à un système de prix dualiste. Le monopole du Conseil sur la vente de riz sur le marché interne et sur les exportations de riz a été prolongé jusqu'en janvier 2009.	Le riz est importé en franchise. Les exportations de riz sont centralisées par le Conseil de commercialisation du riz de l'État de Nouvelle Galles du Sud. Sun Rice, précédemment appelé «Rice Growers Co-operative Limited», a été nommé agent du Conseil pour les achats locaux et les exportations. En 2004, le monopole de l'exportation a été prolongé jusqu'en janvier 2009.
Bangladesh	Importateur net Membre de l'OMC	Le gouvernement finance les investissements majeurs dans l'irrigation et subventionne les semences de variétés améliorées et le crédit. Le gouvernement annonce des prix minimums à la production mais n'est pas juridiquement tenu d'intervenir pour soutenir ces prix. Le gouvernement influence les prix du riz sur le marché intérieur en décidant d'acheter dans le pays ou d'importer du riz si cela est nécessaire pour le programme de distribution publique. Les programmes de distribution de produits alimentaires sont limités aux groupes les plus vulnérables. Ils sont administrés conjointement par le gouvernement et par le PAM.	Les importations de riz sont soumises à un droit ad valorem de 7 pour cent, complété par une taxe sur la valeur ajoutée de 15 pour cent (sur la valeur droit compris) à un prélèvement de 3 pour cent au titre de l'impôt sur le revenu et à une surtaxe de 4 pour cent pour le développement de l'infrastructure. Le niveau de ces taxes est souvent modifié pour stabiliser les prix intérieurs.
Brésil	Importateur net Membre de l'OMC	Les producteurs bénéficient de prix planchers à la production, différenciés par région et par type, ainsi que de crédits subventionnés. Des prêts à conditions préférentielles sont également accordés pour les investissements dans les installations d'entreposage. Dans le cadre du programme «Fome Zero» (Faim zéro), le CONAB achète, entrepose et redistribue le riz aux ménages pauvres.	Le riz en provenance des pays membres du Mercosur est importé en franchise. Le riz en provenance d'autres pays est soumis à un droit ad valorem de 10 à 18 pour cent, complété par un droit de déclaration des importations, des droits portuaires, un impôt sur la circulation de marchandises (ICMS) et l'impôt sur les produits industrialisés (IPI).

Principaux acteurs sur le marché du riz	Situation au regard du commerce international 2000-2003	Politiques nationales	Politiques commerciales
Chine, continentale	Exportateur net Membre de l'OMC	<p>Subventions à la production (irrigation et semences améliorées).</p> <p>Le riz est soumis à des prix planchers «de protection» de 1 400 yuan (169 dollars) et de 1 500 yuan (181 dollars) la tonne pour le riz Indica précoce et le riz paddy Japonica respectivement.</p> <p>Il a été désigné des provinces spéciales de culture du riz et des céréales qui bénéficient d'importantes subventions au titre des intrants et du crédit. Depuis 2004, les producteurs de céréales bénéficient également de paiements directs de soutien des revenus.</p>	<p>Pour l'essentiel, le commerce international de riz (et d'autres céréales) demeure contrôlé par l'État. La Commission de planification et de développement de l'État, en consultation avec le Conseil d'État, décide du volume des exportations, lesquelles sont ensuite administrées par le Ministère du commerce extérieur et de la coopération économique et effectuées par l'entremise d'entreprises commerciales d'État, en particulier la Société nationale chinoise pour l'importation et l'exportation de céréales, d'huiles et de produits alimentaires (COFCO).</p> <p>Les négociants privés agréés sont autorisés à importer du riz jusqu'à concurrence de la moitié du contingent soumis à des droits préférentiels, à savoir 5,3 millions de tonnes, sous réserve d'un droit de 1 pour cent tant que le contingent n'est pas dépassé. Les 50 pour cent restants du contingent sont réservés aux entreprises commerciales d'État. Les importations hors contingent sont soumises à un droit de 65 pour cent.</p> <p>Les importations de riz sont soumises au mécanisme de sauvegarde spéciale.</p> <p>Les exportations de riz demeurent le monopole de l'État.</p>
Colombie	Importateur net Membre de l'OMC	<p>Le riz est soumis à un mécanisme d'absorption des récoltes qui oblige les importateurs à acheter du riz localement à un prix minimum pour pouvoir obtenir une licence d'importation. Depuis la fin de 2003, ce système a été remplacé par un système de contingents préférentiels, les licences d'importation étant vendues aux enchères sur la base des engagements d'achats locaux de riz.</p> <p>Des subventions pour l'entreposage sont accordées aux entreprises de traitement pour que le riz n'inonde pas le marché après la récolte et pour réduire les fluctuations saisonnières des prix.</p>	<p>Les importations de riz sont soumises à un droit ad valorem de 80 pour cent et sont sujettes à autorisation préalable, à moins qu'elles ne proviennent de pays du Pacte andin. Les importations en provenance des derniers pays sont limitées à un contingent de 150 000 tonnes d'équivalent paddy. Un contingent tarifaire de 180 000 tonnes d'équivalent paddy est également disponible pour les importations en provenance de pays non membres du Pacte andin.</p> <p>Les importations hors contingent sont sujettes à un droit variable déterminé par le mécanisme andin de fixation de la fourchette de prix.</p> <p>Les importations de riz sont soumises au mécanisme de sauvegarde spéciale.</p> <p>Aucune restriction n'est imposée aux exportations de riz. Le subventionnement des exportations a été supprimé.</p>
Corée, Rép. de	Importateur net Membre de l'OMC	Le gouvernement encourage le développement du secteur du riz et accorde un financement aux exploitations spécialisées pour promouvoir le regroupement des terres et une plus	Conformément aux règles de l'OMC, la tarification du riz a été ajournée et il a été ouvert un contingent d'accès minimum au marché qui a atteint 205 228 tonnes en 2004, avec un droit, à l'intérieur du

Principaux acteurs sur le marché du riz	Situation au regard du commerce international 2000-2003	Politiques nationales	Politiques commerciales
		<p>grande efficacité</p> <p>Depuis 2003, les riziculteurs sont encouragés à laisser leurs terres en jachère dans le cadre d'un programme de cessation d'activité, en vertu duquel les riziculteurs remplissant les conditions requises reçoivent un <u>paiement direct à l'ajustement de la production de riz</u> pendant trois ans, à un taux annuel de 3 millions de Won (3 000 dollars) par hectare.</p> <p>En mars 2005, le gouvernement a éliminé le programme d'achats publics et l'a remplacé par un <u>Système public d'entreposage en cas d'urgence</u> afin de stabiliser les prix à la production au moment de la récolte. En outre, le gouvernement a introduit des <u>paiements directs fixes</u> à un taux de 600 000 Won (600 dollars) par hectare et, lorsque les prix tombent au-dessous du minimum fixé, des <u>paiements directs variables</u> visant à compenser 85 pour cent de la différence, déduction faite des transferts effectués sous forme de paiements fixes de soutien des revenus. Pour 2005-2007, le prix d'intervention a été fixé à 2 126 Won le kg (2 000 dollars la tonne) d'équivalent riz usiné</p>	<p>contingent, de 5 pour cent. Le gouvernement est seul habilité à importer du riz contingenté. Le riz importé n'a pas été vendu au détail mais plutôt utilisé comme alimentation pour le bétail ou en vue d'un traitement plus poussé.</p> <p>En avril 2005, le pays a été autorisé à remettre la tarification jusqu'en 2014 à condition d'accroître le contingent d'accès minimum au marché pour le porter à 7,96 pour cent de la consommation de l'année de référence, soit 408 700 tonnes d'ici à 2014.</p> <p>Le contingent d'accès minimum au marché sera composé d'une partie fixe représentant l'équivalent de 205 228 tonnes, montant global qui sera alloué sous forme de contingents par pays aux États-Unis (50 076 tonnes), à la Chine (116 159 tonnes), à la Thaïlande (29 963 tonnes) et à l'Australie (9 030 tonnes); et d'une deuxième fraction, qui sera portée de 20 347 tonnes en 2005 à 203 228 tonnes d'ici à 2014, qui sera affectée à la suite d'appels d'offres.</p> <p>Le gouvernement s'est également engagé à permettre que 10 pour cent du riz importé parvienne aux consommateurs à partir de 2005 ainsi qu'à porter cette proportion à 30 pour cent d'ici à 2010.</p>
Côte d'Ivoire	Importateur net Membre de l'OMC	Le soutien direct de l'État est limité, sous réserve d'un soutien structurel à la bonification de basses terres en vue de la riziculture et de la promotion de la culture de riz Nerica.	Droit ad valorem variant entre 5 et 10 pour cent.
Égypte	Exportateur net Membre de l'OMC	<p>La riziculture est officiellement limitée à 504 000 hectares au maximum et est soumise à un système de rationnement de l'eau. Le gouvernement a accordé un soutien important pour promouvoir la diffusion de variétés à croissance rapide.</p> <p>Le gouvernement influe sur les prix intérieurs par l'octroi de crédits subventionnés aux rizeries d'État en vue d'achats publics de riz paddy.</p>	<p>Les importations de riz sont soumises à un droit ad valorem de 2 pour cent.</p> <p>Les exportations sont pour l'essentiel libéralisées. À l'occasion, des subventions au titre des frais de transport ont été accordées aux exportateurs.</p>
États-Unis	Exportateur net Membre de l'OMC	Conformément à la Loi de 2002 sur l'aide à l'agriculture, les producteurs peuvent prétendre à des paiements directs de soutien des revenus, ou <u>paiements directs</u> , qui sont versés sur 85 pour cent d'une superficie et d'un rendement de référence au taux de 235 dollars les 100 livres (51,81 dollars la tonne). Ce paiement n'est pas subordonné à un niveau quelconque de production et est considéré comme relevant de la catégorie verte.	<p>Les importations de riz sont soumises à un droit spécifique de 14 dollars la tonne dans le cas du riz usiné (11,2 pour cent ad valorem si le riz est précuit), de 21 dollars la tonne dans le cas du riz (brun) décortiqué (8,30 dollars la tonne pour le riz basmati décortiqué) et de 18 dollars la tonne dans le cas du riz paddy.</p> <p>Les importations de riz sont soumises au mécanisme de sauvegarde spéciale.</p>

Principaux acteurs sur le marché du riz	Situation au regard du commerce international 2000-2003	Politiques nationales	Politiques commerciales
		<p>Les producteurs reçoivent dans le cadre du programme de prêt un <u>soutien direct des prix</u> sur la base d'un prix plancher (taux du prêt) de 6,50 dollars les 100 livres (143,3 dollars la tonne). Lorsque le taux du prêt dépasse le cours mondial annoncé, les producteurs peuvent opter pour un paiement à la commercialisation fondé sur la différence entre les deux sur l'intégralité de leur production effective. Du point de vue de l'OMC, ces paiements relèvent de la catégorie orange.</p> <p>Il a été introduit un troisième instrument d'intervention sous forme de <u>paiements anticycliques (CCP)</u>. Le CCP est payé sur la différence entre le prix d'intervention du riz paddy de 10,50 dollars les 100 livres (231,5 dollars la tonne) et le prix estimatif sur le marché ou la somme du taux du prêt plus les paiements directs, si ce chiffre est supérieur. Le montant maximum du CCP est de 1,65 dollar les 100 livres (36,38 dollars la tonne).</p> <p>Bien que, dans un premier temps, les États-Unis aient notifié aussi bien les paiements directs que le CCP comme étant des mesures découplées de la catégorie verte, l'OMC a considéré, dans le cas du coton, que le CCP relève de la catégorie orange.</p>	<p>Les États-Unis sont autorisés à subventionner 38 544 tonnes d'exportations de riz, sous réserve d'un plafond des dépenses de 2,4 millions de dollars. Toutefois, aucune exportation subventionnée de riz n'a été notifiée à l'OMC depuis 1996. Le pays aide les exportateurs au moyen d'un programme de garantie du crédit. En outre, il exporte du riz au titre de l'aide alimentaire, du programme PL-480 et des programmes vivres-pour-l'éducation et vivres-pour-le-progrès.</p>
Guyana	Exportateur net Membre de l'OMC	<p>Il a été mis en place des programmes visant à améliorer l'efficacité de la production. Simultanément, le gouvernement s'emploie à promouvoir la diversification de la riziculture vers des produits de remplacement, la valeur de son accès préférentiel aux marchés de l'UE se trouvant peu à peu érodé à la suite de la réforme des politiques de l'UE concernant le riz.</p>	<p>Le pays exporte 70 pour cent de sa production, surtout vers d'autres pays de la Caricom et vers l'UE.</p> <p>Le Guyana (et le Suriname) jouissent d'un accès préférentiel aux marchés de l'UE dans le cadre d'un contingent ACP de 125 000 tonnes pour le riz décortiqué et d'un contingent de 20 000 tonnes pour les brisures de riz. Les pays ACP ne sont soumis qu'à des droits représentant l'équivalent de 35 pour cent du droit standard NPF pratiqué par l'UE, moins 4,35 euros la tonne pour le riz décortiqué ou moins 3,62 euros la tonne pour les brisures de riz. La dernière réforme du secteur du riz dans l'UE menace la valeur de ces préférences car elle prévoit une réduction marquée des droits frappant les importations de fournisseurs concurrents ainsi que des prix internes de l'UE.</p>
Inde	Exportateur net Membre de l'OMC	<p>Les dépenses encourues par le gouvernement pour financer le subventionnement des intrants, en particulier des engrais, de l'énergie et de l'irrigation, sont particulièrement importantes.</p>	<p>Les importations de riz sont soumises à un droit ad valorem de 70 à 80 pour cent.</p> <p>Bien que le riz ne puisse pas faire l'objet de subventions à l'exportation conformément aux règles de l'OMC, la</p>

Principaux acteurs sur le marché du riz	Situation au regard du commerce international 2000-2003	Politiques nationales	Politiques commerciales
		<p>Des prix minimums à la production sont annoncés avant la récolte. La Food Corporation of India (FCI) a pris l'engagement d'acheter des quantités illimitées de riz au prix plancher.</p> <p>Chaque année, la FCI annonce deux prix sur la vente au détail du riz écoulé par le système de la FCI pour les consommateurs vivant au-dessus et au-dessous du seuil de pauvreté. Les ventes aux prix applicables dans ce dernier cas sont rationnées.</p>	<p>Food Corporation of India a procédé à des ventes subventionnées destinées à l'exportation entre 2001 et 2003. Le gouvernement affirme que ces subventions étaient légitimes car elles avaient pour but de couvrir les coûts d'entreposage et de transport.</p> <p>Les exportations de riz basmati jouissent de l'entrée en franchise dans l'UE.</p>
Indonésie	<p>Importateur net</p> <p>Membre de l'OMC</p>	<p>Le gouvernement a entrepris des travaux de bonification des terres pour la riziculture à Sumatra et Kalimantan.</p> <p>Le gouvernement accorde des subventions pour l'achat d'engrais et de semences de variétés hybrides de riz.</p> <p>Le riz est soumis à des prix minimums à la production. Toutefois, la BULOG, l'entreprise étatique de commercialisation, n'achète du riz que pour son propre système de distribution et pour la constitution de réserves de riz.</p> <p>Environ 2 millions de tonnes de riz sont distribués à des prix subventionnés par la BULOG aux groupes de populations vulnérables dans le cas du programme <i>Raskin</i> ou «riz-pour-les-pauvres».</p>	<p>Conformément aux engagements pris dans le contexte de l'OMC, l'Indonésie a ouvert un contingent tarifaire de 70 000 tonnes soumis à un droit de douane de 90 pour cent. Les années normales, les importations effectives dépassent de beaucoup le contingent tarifaire.</p> <p>Aussi bien les négociants privés que la BULOG sont autorisés à importer du riz, sous réserve du paiement d'un droit spécifique de 430 Rupiah le kg (38 dollars la tonne).</p> <p>Les importations de riz ont été interdites à compter de janvier 2004.</p> <p>Les importations sont souvent effectuées dans le cadre de transactions de gouvernement à gouvernement.</p>
Iran, Rép. islamique d'.	<p>Importateur net</p> <p>Non membre de l'OMC</p>	<p>Des prix minimums à la production sont fixés à des niveaux très élevés.</p> <p>Le gouvernement encourage la culture de variétés de riz à haut rendement.</p>	<p>Depuis 2004, le secteur privé est autorisé à importer du riz sous réserve d'un droit ad valorem de 100 pour cent et d'un droit discrétionnaire de 1 500 Rial le kg (190 dollars la tonne).</p>
Japon	<p>Importateur net</p> <p>Membre de l'OMC</p>	<p>Le Japon a promulgué en avril 2004 la Loi relative à la réforme des politiques concernant le riz qui doit être mise en oeuvre sur une période de six ans et qui doit déboucher sur l'abolition d'ici à 2010 du Programme de promotion de l'ajustement à la production (PPAP). À l'heure actuelle, environ 1 million d'hectares de rizières sont destinés à d'autres cultures dans le cadre de ce programme, au titre duquel les agriculteurs peuvent prétendre des paiements directs d'un montant variable selon la culture de remplacement choisie.</p> <p>Les producteurs qui participent au PPAP ont droit à des paiements de soutien des prix dans le cadre du programme de stabilisation des revenus des riziculteurs, ces paiements pouvant couvrir jusqu'à 80 pour cent de la différence entre la moyenne mobile sur sept ans du prix</p>	<p>En 1998, le Japon a renoncé à la disposition de l'OMC relative au traitement spécial et a décidé de «tarifier» le riz. Le droit de douane a été consolidé à un niveau de 341 yen le kg (3 100 dollars la tonne) pour les importations hors contingent.</p> <p>Le contingent tarifaire est demeuré de 770 000 tonnes (équivalent riz décortiqué), quantités qui sont admises en franchise. Le gouvernement a le droit exclusif d'importer du riz dans le cadre du contingent.</p> <p>Plus de 80 pour cent du contingent est rempli directement par l'Agence des produits alimentaires dans le cadre l'«accès ordinaire aux marchés», et le reste est attribué aux enchères à des négociants privés dans le cadre du système d'achat et de ventes simultanés</p>

Principaux acteurs sur le marché du riz	Situation au regard du commerce international 2000-2003	Politiques nationales	Politiques commerciales
		standard et le prix en vigueur sur les marchés au moment considéré. Le gouvernement a commencé à modifier le PPAP en 2004 en fixant des objectifs de production plutôt que des objectifs de superficie des cultures de riz au niveau des préfectures.	sous réserve du paiement à l'Agence des produits alimentaires d'une majoration ne pouvant pas dépasser 292 yen le kg. Le Japon a eu largement recours aux mesures de sauvegarde de l'OMC. En 2002/03, le Japon a notifié à l'OMC que 177 000 tonnes de riz avaient été exportées au titre de l'aide alimentaire.
Malaisie	Importateur net Membre de l'OMC	Le gouvernement essaie d'améliorer l'efficacité du secteur national en encourageant la cessation progressive d'activité dans les zones de culture de riz paddy peu productives et en désignant huit zones spéciales ou «greniers à grains», toutes situées dans la Péninsule. La Malaisie a également entrepris de bonifier les terres pour la culture commerciale à grande échelle du paddy par le secteur privé dans l'est du pays, Les producteurs traditionnels de paddy ont bénéficié de subventions élevées pour l'achat d'engrais et de prix minimums à la production, mais il n'y a pas eu de changement dans ces domaines depuis 1998.	La Malaisie applique officiellement un droit de 40 pour cent mais les importations de riz relèvent du monopole de la BERNAS, ancienne entreprise commerciale d'État aujourd'hui privatisée, qui a conservé son mandat originel, à savoir assurer des approvisionnements suffisants en céréales tout en protégeant les producteurs nationaux.
Myanmar	Exportateur net Non membre de l'OMC	La riziculture est encouragée par la bonification de terres, les cultures multiples et la mise en place de réseaux d'irrigation. Les producteurs de paddy doivent obligatoirement livrer certaines quantités de riz aux prix fixés par le gouvernement à la Société de commercialisation des produits agricoles du Myanmar (MAPT). Les producteurs ne peuvent pas vendre directement du riz à des négociants privés.	En avril 2003, le monopole des exportations de riz que détenait l'État a été aboli. Le secteur privé a été autorisé à exporter le riz sous réserve d'approbation préalable, et à des prix minimums. En janvier 2004, il a été imposé une interdiction temporaire des exportations de riz pour une durée de six mois. Depuis 2005, les entreprises privées qui produisent du riz ont été autorisées à exporter leur propre production.
Nigéria	Importateur net Membre de l'OMC	Des subventions sont accordées pour l'achat d'intrants, et en particulier d'engrais, de machines agricoles et de services de crédit et de vulgarisation. Le gouvernement encourage la culture de variétés de riz Nerica. En 2002, il a été lancé un programme appelé «Initiative présidentielle pour le riz», dont le but était de faire en sorte que le pays produise assez de riz pour subvenir à ses propres besoins d'ici à 2006.	Les importations de riz sont soumises à un droit de 75 à 100 pour cent, sous réserve d'un revenu minimum de 230 ou 205 dollars la tonne pour le riz en provenance de la Thaïlande ou de l'Inde respectivement. En outre, il est appliqué une surcharge spéciale de 10 pour cent pour le développement de la riziculture.
Pakistan	Exportateur net Membre de l'OMC	L'appui aux producteurs de riz est pour l'essentiel limité à une assistance technique dans les domaines de l'hybridation et du transfert de technologies, particulièrement en vue de diffuser des semences certifiées. Les engrais sont exempts d'impôts. Le gouvernement a cessé d'administrer	Le gouvernement s'emploie activement à promouvoir la vente de riz à l'étranger pour le compte du secteur privé et fournit également certaines subventions au titre du fret.

Principaux acteurs sur le marché du riz	Situation au regard du commerce international 2000-2003	Politiques nationales	Politiques commerciales
		des prix de soutien du riz paddy en 2003 mais a continué de les annoncer à des fins indicatives. En 2004, ils ont été rebaptisés «prix de sauvetage» et sont administrés par la Société pakistanaise d'entrepasage et de fournitures agricoles. (PASSCO).	
Philippines	Importateur net Membre de l'OMC	<p>La stratégie visant à accroître la production repose pour une large part sur la culture généralisée de variétés hybrides de riz. Une subvention de 50 pour cent a été accordée à cette fin en 2003 sur les semences certifiées et les engrais, et le programme s'applique à 540 000 hectares de rizières irriguées, soit 13 pour cent des superficies cultivées de riz.</p> <p>Le gouvernement achète le riz paddy à des prix de soutien minimums.</p>	<p>Conformément à la disposition de l'OMC concernant le traitement spécial, les Philippines ont décidé de remettre à une date ultérieure la tarification du riz et ont ouvert un contingent d'accès minimum qui a atteint 240 000 tonnes en 2004 et qui est soumis à un droit de 50 pour cent. Seules les organisations d'agriculteurs peuvent importer du riz dans le cadre de ce contingent, et la majeure partie des importations du pays sont réalisées par l'entremise de la société commerciale d'État, l'Agence nationale de produits alimentaires (NFA).</p> <p>Le pays négocie actuellement avec ses partenaires de l'OMC une prolongation du délai imparti pour procéder à la tarification.</p>
Thaïlande	Exportateur net Membre de l'OMC	<p>Le Gouvernement thaïlandais finance en coopération avec le secteur privé d'importants investissements dans l'infrastructure de commercialisation.</p> <p>Il a été lancé des programmes tendant à améliorer l'efficacité, l'objectif ultime étant d'accroître le revenu des agriculteurs. Le programme repose sur la distribution de semences de haute qualité et une utilisation plus rationnelle de pesticides, mais prévoit également une séparation par zone des rizières afin d'éviter de mélanger les variétés ainsi qu'un vaste projet de développement destiné aux cultures du riz aromatique dans le nord-est.</p> <p>Ces dernières années, le gouvernement s'est activement employé à soutenir les prix de la production au moyen d'un système d'hypothèques et d'importants achats sur le marché afin de garantir un prix minimum relativement élevé aux producteurs.</p>	<p>Les importations de riz sont soumises au mécanisme de sauvegarde spéciale. La Thaïlande s'est engagée à ouvrir un contingent d'accès préférentiel d'environ 250 000 tonnes mais étant un producteur efficace et bon marché, il n'a guère été nécessaire d'importer du riz.</p> <p>La Thaïlande mène des activités de promotion des exportations par l'entremise du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de la promotion des exportations. Le gouvernement procède également à des ventes directes dans le cadre de transactions de gouvernement à gouvernement.</p>

Principaux acteurs sur le marché du riz	Situation au regard du commerce international 2000-2003	Politiques nationales	Politiques commerciales
Union européenne	Importateur net Membre de l'OMC	<p>Les riziculteurs peuvent prétendre à des paiements directs pour un volume maximum de production de paddy de 2,4 millions de tonnes (soit près de 90 pour cent de la production), d'un montant de 177 euros (216 dollars) la tonne, dont 102 euros (124 dollars) d'un «paiement agricole unique» de 75 euros (91 dollars) comme «aide spécifique aux cultures», ces paiements étant dans les deux cas fondés sur les droits passés (2000-2002) de production. Le paiement agricole unique est subordonné à des conditions du respect de l'environnement, de protection des animaux et de qualité selon le principe de «respect croisé».</p> <p>Les prix d'intervention du paddy sont fixés à 150 euros (183 dollars) la tonne. Les achats publics sont limités à 75 000 tonnes par campagne.</p>	<p>Depuis le 1er septembre 2004, un nouveau régime d'importation du riz a remplacé le système fondé sur les droits variables¹, à titre provisoire, par des «droits fixes»². De ce fait, un droit de 65 euros la tonne sera applicable au riz décortiqué et de 175 euros la tonne aux importations de riz usiné, soit des droits bien inférieurs aux précédents droits consolidés de 264 euros la tonne et de 416 euros la tonne respectivement. Depuis mars 2005, l'UE a accepté de soumettre les importations de riz <u>décortiqué</u> à un droit «variable» de 65,0 pour cent, de 42,5 pour cent ou de 30,0 pour cent la tonne, selon le volume des importations effectives en comparaison d'un niveau d'importations de référence.</p> <p>Les importations de riz sont soumises au mécanisme de sauvegarde spéciale.</p> <p>L'UE accorde un accès préférentiel à ses marchés à l'Inde et au Pakistan, à l'Égypte et aux pays ACP. Elle s'est engagée à accorder un accès illimité en franchise de droits au riz provenant de 49 pays rangés dans la catégorie des pays les moins avancés à compter de 2009.</p> <p>Conformément à l'Accord sur l'agriculture, l'UE s'est réservée le droit de subventionner l'exportation de 133 400 tonnes de riz (équivalent usiné), sous réserve de dépenses budgétaires maximums de 36,8 millions d'euros par année de commercialisation.</p>
Uruguay	Exportateur net Membre de l'OMC	<p>Aucun soutien spécifique n'est prévu pour le secteur du riz, lequel bénéficie seulement de la fourniture de services de caractère général dans des domaines comme la recherche, la vulgarisation et la lutte contre les parasites et les maladies.</p> <p>Il a été établi en 2003 un Fonds de financement et de soutien du riz afin de soutenir les activités de développement de la riziculture ainsi que d'aider les producteurs financièrement endettés. Le Fonds est financé par le secteur du riz lui-même par le biais d'une taxe à l'exportation de 5 pour cent.</p>	<p>Les importations sont soumises au tarif extérieur commun du Mercosur, actuellement de 20 pour cent.</p> <p>Le pays exporte 90 pour cent de sa production, surtout vers le Brésil, pays où il bénéficie d'un accès en franchise conformément au Mercosur.</p> <p>Toutes les exportations de riz sont sujettes à une taxe de 5 pour cent qui est utilisée pour alimenter le Fonds de financement et de soutien du riz.</p>

¹ Le système des droits variables a été lié depuis 1995/96 aux prix d'intervention par le biais du système de calcul des droits fondé sur la marge préférentielle: conformément à l'Accord de Blair House entre les États-Unis et l'Union européenne reflété dans l'Accord de l'OMC, le prix à l'importation, droits payés, ne pouvait pas dépasser le prix effectif d'intervention de l'UE de plus de 80 pour cent dans le cas du riz Indica décortiqué, de plus de 90 pour cent dans le cas du riz Japonica décortiqué, de plus de 163 pour cent dans le cas du riz Indica usiné et de plus de 167 pour cent dans le cas du riz Japonica usiné.

² En attendant la conclusion d'un accord avec les pays qui sont les fournisseurs traditionnels de riz de l'UE. La date limite fixée pour la révision est le 30 juin 2005.

Principaux acteurs sur le marché du riz	Situation au regard du commerce international 2000-2003	Politiques nationales	Politiques commerciales
Viet Nam	Exportateur net Non membre de l'OMC	<p>Le Viet Nam a adopté une politique d'intensification de la production visant à améliorer les rendements et la qualité, tout en encourageant la diversification des rizières marginales.</p> <p>Les producteurs ont été encouragés à établir des liens directs avec les entreprises de traitement et d'exportation dans le cadre de contrats de livraison à des prix prédéterminés.</p>	<p>Bien que le Viet Nam ait éliminé les restrictions quantitatives imposées aux exportations de riz en 2001, les entreprises exportatrices de riz ont été tenues en 2004 d'enregistrer préalablement leurs contrats d'exportation.</p> <p>La majeure partie des exportations du pays sont administrées par l'entreprise commerciale d'État Northern Food Corporation et Southern Food Corporation Inc. (Vinafood I et Vinafood II).</p>

Références

- Agbenyegah, C.W.** 2002. The Impacts of Trade Liberalization on the World Rice Market. Université de Lincoln. (Disponible à l'adresse: www.nzae.org.nz/conferences/2002/2002-Conference-Paper-01-AGBENYEGAH.PDF)
- Anderson, K. & Tyers, R.** 1992. Effects of gradual food policy reforms in the 1990s. *European Review of Agricultural Economics*, Oxford University Press for European Association of Agricultural Economists, vol. 19(1): 1-24.
- Anderson, K. & Tyers, R.** 1993. More on welfare gains to developing countries from liberalizing world food trade. *Journal of Agricultural Economics* 44(2): 189-204.
- Antimiani, A., Conforti, P. & Salvatici, L.** 2005. Alternative scenarios and strategic interactions between developed and developing countries in the agricultural trade negotiations of the Doha Round: A reappraisal. (Disponible à l'adresse: www.gtap.agecon.purdue.edu/resources/res_display.asp?RecordID=1754).
- Bchir, M.H., Decreux, Y., Guérin, J-L. et Jean, S.** 2002. MIRAGE, modèle d'équilibre général calculable destiné à l'analyse des politiques commerciales. (Disponible à l'adresse: www.cepii.fr/anglaisgraph/workpap/pdf/2002/wp02-17.pdf).
- Bouët, A., Bureau J., Decreux, Y. et Jean, S.** 2004. Multilateral agricultural trade liberalization: the contrasting fortunes of developing countries in the Doha Round. (Disponible à l'adresse: www.tcd.ie/iis/pages/publications/discussionpapers/IIISDP60.php)
- Bouët, A., Bureau, J., Decreux, Y. et Jean, S.** 2003. Is agricultural liberalization beneficial to developing countries? (Disponible à l'adresse: www.etsg.org/ETSG2003/papers/decreux.pdf.)
- Bouët, A. et Le Cacheux, J.** 2002. Desirable and undesirable international effects of agricultural liberalization in the North. (Disponible à l'adresse: www.cepii.fr/anglaisgraph/communications/pdf/2002/141102/Bouët.pdf.)
- Burniaux, J., Delorme, F., Lienert, I. et Martin, J.** 1989. WALRAS – A multi-sector, multi-country applied general equilibrium model for quantifying the economy-wide effects of agricultural policies. In: *Agricultural trade liberalization*. Première édition. I. Goldin & O. Knudsen, eds. OCDE, Paris.
- Burniaux, J-M, & van der Mensbrugge, D.** 1991. Trade Policies in a Global Context. Technical Specifications of the Rural/Urban-North/South (RUNS) Applied General Equilibrium Model. OECD Technical Papers, No. 48, Paris.
- Burniaux, J-M, & van der Mensbrugge, D.** 1990. The RUNS Model: A Rural Urban North South General Equilibrium Model for agricultural policy analysis. OECD Technical Papers, No. 33, Paris.
- Dewbre, J., Antón, J. et Thompson, W.** 2001. The transfer efficiency and trade effects of direct payments, *American Journal of Agricultural Economics*. 5(1204-1214).
- Diao, X., Somwaru, A. et Roe, T.** 2001. A global analysis of agricultural trade reform in WTO member countries. Economic Development Center 01-1. Université du Minnesota.
- Dimaranan, B., Hertel, T., Keeney, R.** 2004. Global Trade Analysis Project – OECD Domestic Support and the Developing Countries. OCDE. (Disponible à l'adresse: www.gtap.agecon.purdue.edu/resources/download/1665.pdf).
- FAO.** 1996. The impact of the Uruguay Round Agreement on Agriculture on the world rice economy. Trente-huitième session du Groupe intergouvernemental sur le riz, 1996, FAO, Rome.
- FAO.** 2002. Examen des politiques relatives aux produits alimentaires de base 2001, 2002. (Disponible à l'adresse: www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/docrep/007/y5073f/y5073f00.htm)
- FAO.** 2002a. Commodity-specific trade issues and the implications of possible modalities for commitments in the context of the WTO negotiations on agriculture. Table ronde, 8 novembre 2002, Palais des Nations, Genève.
- FAO.** 2004. International Trade in Rice, recent developments and prospects (document présenté à la Conférence mondiale de recherche sur le riz, 2004, Tsukuba, Japon, 5-7 novembre 2004).
- FAO.** 2004a. Traditional rice-fish systems and Globally Important Ingenious Agricultural Heritage Systems, par P. Koohafkan et J. Furtado, document présenté à la Conférence de la FAO sur le riz, février 2004.
- FAO.** 2005. Incidence des politiques agricoles et commerciales de l'OCDE sur les pays en développement: analyse des différents degrés de découplage des paiements de soutien.. Comité des produits. Soixante-cinquième session. CCP 05/INF/7-Rev. 1. Rome. (Disponible à l'adresse: www.fao.org/docrep/meeting/009/J4794f/J4794f00.htm).

- FAO.** 2005a. Examen des politiques relatives aux produits alimentaires de base 2003-2004 (à paraître).
- FAPRI.** 2002. The Doha Round of the WTO: Appraising further liberalization of agricultural markets. (Disponible à l'adresse: www.environmentaldefense.org/documents/4375_WTOprimer.pdf)
- Fischer, G., Frohberg, K., Keyzer, M.A. et Parikh, K.S.** 1988. Linked national models: a tool for international policy analysis. Kluwer Academic Publishers, Dordrecht.
- GTAP.** 2004. Global analysis of agricultural trade liberalization: assessing model validity, par T.W. Hertel, R. Keeney et R. Valenzuela. (Disponible à l'adresse: www.gtap.agecon.purdue.edu/resources/download/1813.pdf)
- IFPRI.** 2000. Rice market liberalization and poverty in Viet Nam, par Nicholas Minot et Francesco Goletti. *Research Report 1*, 14 décembre 2000.
- IFPRI.** 2001. Global food projections to 2020 - Emerging trends and alternative futures, par Mark W. Rosegrant, Michael S. Paisner, Siet Meijer et Julie Witcover (Disponible à l'adresse: www.ifpri.org/pubs/books/gfp/gfp.pdf)
- IFPRI.** 2002. Rice trade liberalization and poverty, par A. Gulati. et S. Narayanan. (Disponible à l'adresse: www.ifpri.org/divs/mtid/dp/papers/mssdp51.pdf)
- IFPRI.** 2004. Producer Support Estimates (PSES) for agriculture in developing countries: measurement issues and illustrations from India and China, par K. Mullen, D. Sun, D. Orden et A. Gulati. *MTID Discussion Paper no. 74*.
- IFPRI.** 2004a. Agricultural policies in Indonesia: Producer Support Estimates 1985-2003, par M. Thomas, M. et D. Orden. *MTID Discussion Paper No. 78*.
- Krissoff, B., Sullivan, J. et Wainio, J.** 1990. Developing countries in an open economic: the case of agricultural trade. In *Agricultural trade liberalization*. I. Goldin & O. Knudsen, eds. OCDE, Paris.
- Nucifora, M.D.** 1994. The Economic Costs of the CAP: A Review of Quantitative Analyses. Università degli studi di Siena – Dipartimento di economica politica (Disponible à l'adresse: <http://www.unisi.it/cipas/disc-pap/14nucifo.doc>).
- OCDE.** 2001. Agricultural Policies in OECD Countries: Monitoring and Evaluation. Paris: OECD.
- OCDE.** 2002. The Medium-term impacts of trade liberalization in OECD Countries on the Food Security of Non-Member Economies. Paris: OCDE.
- OCDE.** 2004. Synthesis of Findings from Analyses of Global Commodity Market and National Welfare Effects. (document présenté au Forum mondial de l'OCDE sur l'agriculture, décembre 2004)
- Roningén, V.O.** 1996, 1998. VORSIM for Economic Modelling. (Disponible à l'adresse: www.vorsim.com).
- Roningén, V.O. & Dixit, P.** 1989. Economic implications of agricultural reforms in industrial market economies. Staff report AGES 89-36, USDA Economic Research Service, Washington, DC.
- Taniguchi, K.** 2001. A general equilibrium analysis of Japanese rice market trade liberalisation, Report prepared for FAO, Rome.
- Tyers, R. et Anderson, K.** 1988. Imperfect price transmission and implied trade elasticities in a multicommodity world. In *Elasticities in international agricultural trade*, C. A. Carter et W. H. Gardiner, eds. Boulder, Colorado: Westview Press.
- University d'Arkansas.** 2004. (RICEFLOW)
- USDA.** 2001. Agricultural policy reform – the road ahead. (Disponible à l'adresse: www.ers.usda.gov/publications/aer802/aer802.pdf)
- Wailes, E.J.** 2004. Review of existing global rice market models. Document présenté à la Consultation sur le riz organisée par le Département pour le développement international du Royaume-Uni, FAO, Rome 2004.
- Wailes, E.J.** 2005. Rice: Global trade, protectionist policies, and the impact of trade liberalization. (Disponible à l'adresse: siteresources.worldbank.org/INTGAT/Resources/GATChapter10.pdf)
- Ziets, J. & Valdés, A.** 1990. International interaction in food and agricultural policies: effects of alternative policies. Part 1 and Part 2. Paris: OECD.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Viale delle Terme di Caracalla

00100 Rome (Italie)

Téléphone: (+39) 06 57051

Télécopie: (+39) 06 57053152

Courriel: TradePolicyBriefs@fao.org

www.fao.org
